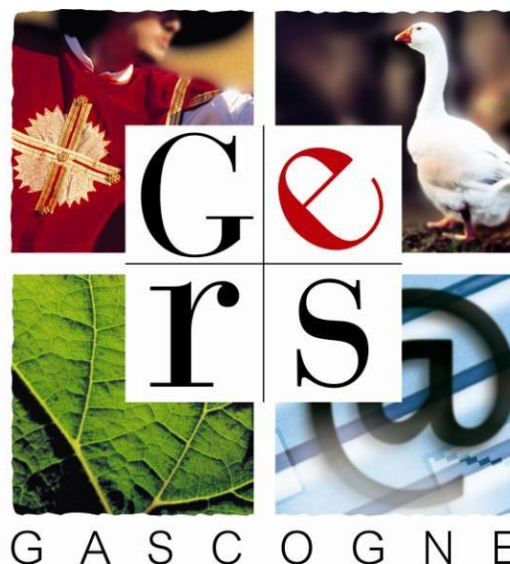


**DÉPARTEMENT
DU GERS**



**Rapport sur la situation en
matière de
DEVELOPPEMENT DURABLE
(exercice 2016)**

présenté au

**Débat d'Orientation Budgétaire
de janvier 2017**

1 – LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE.....	8
1.1 - ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE.....	8
1.1.1 - Gestion du patrimoine	8
1.1.2 – Fonctionnement de la collectivité	10
1.1.3 - Activités internes.....	13
1.2 – BILAN DES ACTIONS CONDUITES	14
1.2.1 – Gestion du patrimoine.....	14
1.2.2 – Fonctionnement de la collectivité	15
1.2.3. - Activités internes.....	16
1.3 - ANALYSE DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE A LA COLLECTIVITE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	16
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique	16
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	16
Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	17
Finalité 4 : Epanouissement de tous les êtres humains	17
Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	17
1.4 - ANALYSE AU REGARD DES ELEMENTS DE DEMARCHE.....	18
Le graphique précédent n'est pas en cohérence avec ce qui suit : pas de pilotage spécifique et manque de transversalité.....	18
Participation	18
Organisation du pilotage	18
Transversalité	19
Evaluation.....	19
Stratégie d'amélioration continue	19
2 – STRATEGIES ET ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE	20
2.1 – ACTIONS CONDUITES EN FAVEUR DES TERRITOIRES.....	20
FICHE 1 : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	21
FICHE 2 : TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX DES ROUTES : ECONOMIES D'ENERGIE ET REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE.....	26
FICHE 3 : PRESERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE, DES ZONES NATURELLES ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES	29
FICHE 4 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AGRICOLE BIOLOGIQUE	32

FICHE 5 : REDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX PESTICIDES.....	36
FICHE 6 : REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS	38
FICHE 7 : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE.....	41
FICHE 8 : SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES CITOYENS A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	44
FICHE 9 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	48
FICHE 10 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS LEURS DEMARCHES D'AMENAGEMENT ET DE PLANIFICATION TERRITORIALE.....	51
FICHE 11 : L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	54
FICHE 12 : L'ACCES A DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS, A LA CULTURE ET AU TOURISME POUR TOUS LES PUBLICS.....	59
FICHE 13 : L'ACCES AU NUMERIQUE	62
2.2- BILAN DES ACTIONS CONDUITES.....	65
2.2.1. Au regard des 5 finalités du développement durable.....	65
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique	65
Finalité 2 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	66
Finalité 3 : cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.....	66
Finalité 4 : Epanouissement de tous les êtres humains	66
Finalité 5 : Dynamiques de production suivant des modes de production et de consommation responsables.....	67
2.2.2. Au regard des éléments de démarche	67
Participation – Partenariat	68
Organisation du pilotage	68
Transversalité	69
Evaluation.....	69
Amélioration continue.....	69
3 - BILAN ET PERSPECTIVES	70
3.1 - BILAN DES DYNAMIQUES EN COURS	70
3.2 - PISTES D'AMELIORATION.....	70
3.3 - PERSPECTIVES A HORIZON 2020.....	72

L'article 255 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à l'obligation de présenter, préalablement au débat de préparation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le Code général des collectivités territoriales [Article L3311-2] prévoit une présentation d'un rapport de développement durable au moment du Débat d'Orientation Budgétaire des assemblées départementales.

Le décret d'application 2011-687 paru le 17 juin 2011 est venu préciser par son article 3 l'entrée en vigueur de cette obligation à compter de la préparation budgétaire 2012.

Jusqu'en 2014, le Rapport de Développement Durable de la collectivité départementale du Gers consistait en un état d'avancement de l'Agenda 21 du Gers. En effet, depuis son lancement en 2005, l'Agenda 21 a formé la principale trame stratégique de développement durable du Département.

En 2015, le Département a recentré le projet de développement durable de la collectivité sur des actions de transition énergétique. Cette modification de périmètre d'action a fait émerger un nouveau projet de territoire GERS CROISSANCE VERTE qui a succédé à l'Agenda 21 GERS, notamment avec la labellisation Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du Département du Gers en octobre 2015.

La publication de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), quant à elle, applique le principe de spécialisation des compétences du Département et a entraîné une modification sensible de son champ d'intervention, notamment par la suppression de la clause générale de compétence.

Elle confirme néanmoins le Département dans ses compétences emblématiques, comme l'action sociale, la gestion de l'aide sociale et celle des routes départementales. Le Département est ainsi chef de file dans l'action sociale ; le développement social et la résorption de la précarité énergétique ; l'autonomie des personnes ; la solidarité des territoires.

Ainsi en 2016, le Département du Gers intervient dans les domaines suivants :

Solidarité, action sociale et santé : le Département intervient dans le champ de l'enfance (protection de l'enfance, adoption, soutien aux familles en difficulté), du handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'insertion et du service public de l'emploi.

Education, culture et sport : le Département gère la construction, l'équipement, l'entretien et les agents des collèges. Il initie et soutient les actions éducatives. Il organise et gère le transport des collégiens en situation de handicap vers les établissements scolaires. Le Département du Gers a par ailleurs continué à assurer en 2016, par convention avec la Région, l'organisation des transports scolaires non urbains du département. Le Département gère les bibliothèques départementales, les services d'archives départementales, les musées départementaux, la protection du patrimoine et il soutient l'organisation des manifestations culturelles. Il accompagne la pratique du sport, notamment en soutenant les associations et les manifestations sportives. La compétence culture est partagée entre les communes, les Départements, les Régions, de même que les compétences en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire.

Développement des territoires et infrastructures : le Département soutient l'agriculture dans certaines conditions. Il apporte des aides aux communes et EPCI dans le cadre de leurs politiques de l'eau et d'assainissement, ou de solidarité territoriale. Il intervient dans le domaine de la sécurité sanitaire et environnementale, à travers les laboratoires départementaux d'analyses. Il contribue également à l'aménagement numérique du territoire (internet haut et très haut débit) et élabore des plans pour faciliter l'accessibilité des services au public. Il participe au financement du logement et peut établir des plans départementaux pour l'habitat et le logement des personnes défavorisées.

Le Département intervient aussi dans le domaine de l'environnement (eau, protection des espaces naturels sensibles, inventaires locaux du patrimoine naturel...). Il finance le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il est chargé de la construction et de l'entretien du réseau routier départemental.

Dans le cadre de ses missions de solidarité territoriale, il peut contribuer au financement de projets sous maîtrise d'ouvrage de communes ou de leur groupement et met à disposition des communes ou EPCI ne disposant pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences une assistance technique dans les domaines de la protection de la ressource en eau, de l'assainissement, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Le Département du Gers intervient pour un développement dynamique durable et solidaire de son territoire dans la mesure de ses nouveaux champs de compétences.

Les modalités d'élaboration du rapport développement durable.

Le rapport Développement Durable doit faire un bilan des politiques, programmes et actions conduits par le Département, relatifs au développement durable, que ce soit en termes de politiques territoriales ou en interne, dans le fonctionnement de la collectivité.

Au-delà d'un simple état des lieux, le rapport analyse les processus et méthodes mis en œuvre dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de ces actions, programmes et politiques.

Le rapport a l'ambition de valoriser la politique engagée en faveur d'un développement plus durable et plus solidaire, d'en mesurer les progrès déjà réalisés, et de faire émerger des axes d'améliorations qui vont orienter les politiques à venir. À cette fin, ce document est présenté lors des débats d'orientation budgétaire.

Le rapport doit être construit selon les cinq finalités et les cinq éléments de méthode décrits par le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable » publié par le Commissariat Général au Développement Durable.

Les cinq finalités sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'air,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- le développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les cinq éléments de méthode sont :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- un dispositif d'évaluation partagé,
- une stratégie d'amélioration continue.

Eléments de méthode pour la lecture du document

Le rapport présenté est structuré en deux parties distinctes :

- un premier bilan relatif à la prise en compte des principes du développement durable dans les pratiques internes de la collectivité, qu'elles relèvent de la gestion du patrimoine ou du fonctionnement interne (1 – la collectivité exemplaire et responsable)
- une deuxième partie relative aux politiques, programmes et dispositifs mis en oeuvre sur le territoire (2 – stratégies et actions du Département sur son territoire)

Chaque partie présente, dans un premier temps, les actions conduites et dans un deuxième temps un bilan des actions sous l'angle développement durable. Chaque action est analysée au regard des 5 finalités de développement durable et des 5 éléments de démarche.

Les axes d'amélioration qui ressortent de cette analyse et relatifs aux politiques territoriales et au fonctionnement de l'institution font l'objet de la troisième partie du document (3 – Perspectives et axes d'évolution).

Ce rapport s'adresse aux élus et aux techniciens pour susciter le débat. Son objectif n'est pas seulement de rendre compte avec neutralité de l'implication du Département dans la démarche de développement durable, mais également de solliciter la prise en compte du développement durable par les élus dans les DOB, ainsi que dans le travail des agents au quotidien.

L'ensemble des Directions et responsables de projets ont contribué à la production de ce rapport, qui sera présenté à l'Assemblée départementale lors du débat budgétaire de février 2018.

L'exercice a été conduit, de septembre à décembre 2017, par la SPL ARPE et les services du Conseil Départemental.

1 – LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

L'éco-responsabilité est inscrite depuis 2008 dans le fonctionnement interne de la collectivité et de nombreuses actions ont été mises en place : tri sélectif des déchets, dématérialisation des procédures, organisation de manifestations internes de sensibilisation, mise en place de vélos de services, utilisation de gobelets réutilisables.

La démarche éco-responsable du Conseil Départemental est structurée autour de 5 axes : économies de ressources (fluides et consommables), gestion de déchets, achats durables, déplacements, sensibilisation.

Par ailleurs, le Bilan Carbone® « Patrimoine et services » de la collectivité adopté en 2010 a montré que les déplacements de personnes (dont les agents pour leurs déplacements professionnels et domicile travail) sont le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre (32 % du bilan). Depuis, des actions sont menées afin de réduire les émissions liées aux déplacements ; et plus globalement en faveur d'une politique durable.

Les 2 agendas 21 successifs incluaient des mesures destinées à favoriser l'écoresponsabilité. Un volet de l'Agenda 21 – Acte 2 (2012-2015) visait la mise en œuvre du Plan de l'Administration Eco-Responsable et prévoyait des actions autour des thématiques déchets, ressources, transports, commande publique, sensibilisation et communication.

Ainsi, par exemple, la Direction Ressources Humaines a développé plusieurs actions en lien avec l'éco-responsabilité : la dématérialisation de ses activités, une politique de formation au développement durable à destination des agents, le développement du télétravail.

En 2015, le Département a souhaité conforter la démarche engagée au travers de son Agenda 21 et de son PCET et a obtenu la labellisation TEPCV.

1.1 - ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE

1.1.1 - Gestion du patrimoine

Economies d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Avec près de 300 000 m² de bâtiments, le patrimoine du Département constitue un important gisement d'économies d'énergie et de réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Le patrimoine et les services dispensés par le Conseil Départemental regroupent en 2016 les postes d'émission de gaz à effet de serre suivants :

- Le poste de l'administration générale qui comprend l'Hôtel du Département, la pouponnière, la résidence, le garage, le bâtiment les Colonnes, le bâtiment bois, la maison du gardien et le local stagiaire, le Carmel, le foyer Lapeyrère, les ateliers, les archives annexes (avenue de la 1^{ère} Armée), le RIA (Restaurant Inter Administratif), les anciennes « archives Rhétourie ».

- Le poste des services techniques qui regroupe pour la voirie les PA (Point d'Appui), SLA (Service Local d'Aménagement) et SE (Subdivision d'Équipement) et pour les espaces verts, les forêts, les écluses, le Parc Départemental, le local Baïse (loué pour les éclusiers), la Maison éclusière de Graziac, le Domaine du Moura et son moulin en cours de réhabilitation.
- Le poste logement qui regroupe les logements de fonction : le site Hôtel du Département, le logement du laboratoire agricole et viticole, les logements de fonction associés aux collèges, aux Archives et à la Médiathèque.
- Le poste culture, qui comprend : les anciennes Archives, la Médiathèque Départementale, l'Abbaye de Flaran, les nouvelles Archives Départementales, les cinémas de Condom, Fleurance, l'Isle Jourdain, Mirande et Vic-Fezensac.
- Le poste des équipements sociaux qui regroupe les 6 MDS - Maisons Départementales des Solidarités (dont les Pôles d'Action Sociale et les Permanences d'Action Sociale), les Centres de Planification et d'Education Familiale, la PMI (Protection Maternelle et Infantile), la prévention santé vaccination, le SAE (Service d'Assistance Éducative), l'UFAS (Unité de Formation, d'Agrément et de Suivi des assistants familiaux et de l'adoption), la Mission Locale pour l'Emploi.
- Le poste enseignement qui intègre l'ensemble des collèges publics du département, les deux cités scolaires et l'IUFM (bâtiments seulement), le Centre d'Information et d'Orientation, la salle du Dojo, chemin Réthourie (loué à la commune d'Auch).
- Le poste annexes qui regroupe les thermes de Lectoure et de Castéra-Verduzan, le Laboratoire Œnologie d'Eauze, le Laboratoire Vétérinaire et des Eaux d'Auch, le circuit de Nogaro, le centre de vacances d'Arreau et la salle de Peyresourde (Oxygers).
- NB : Il existe d'autres bâtiments, pour lesquels le Département détient toujours les droits et obligations du propriétaire : Innoparc à Auch mis à disposition de Gers Développement, la gendarmerie de Mauvezin, la Maison du Tourisme à Auch, mise à disposition du CDTL, un bâtiment à Condom loué comme permanence parlementaire.
- Le poste transports publics, qui prend en compte le poste de compétence départementale (gestion du ramassage scolaire et des transports interurbains). Ce poste ne sera plus de la compétence départementale en 2017 avec la mise en application de la Loi NOTRe.

Le Conseil Département mène des opérations d'amélioration énergétique pour les bâtiments existants de son patrimoine. Les travaux de maintenance engagés visent tous à améliorer la performance énergétique :

- Remplacement des chaudières usagées par des appareils à haut rendement (chaudière gaz à condensation) ;
- Mise en place de dispositifs de régulation à distance des installations (gestion technique centralisée) ;
- Isolation systématique des combles lors de remplacements de couvertures ;
- Remplacements d'étanchéités défectueuses par des complexes à forte épaisseur d'isolant ;
- Remplacements de menuiseries en fin de vie par des menuiseries thermiquement performantes.

Dès 2011, le Conseil Département a voulu que les nouvelles constructions intègrent toutes des exigences de performance énergétique.

En 2014, la réhabilitation du bâtiment de la Chartreuse sur le site de l'Hôtel du Département a privilégié l'utilisation d'éco-matériaux issus de filières locales.

La construction du 22^e collège implanté à L'Isle-Jourdain répond également à des exigences de performance énergétique avec l'installation d'une chaufferie bois. Ce projet est en cours en 2016.

Consommation d'eau

La rénovation du réseau en 2013 a permis de mettre en place un suivi précis de la consommation des bâtiments du site (sous-comptages par bâtiment). L'évaluation des économies réalisées grâce à ces travaux permet de disposer de références et, le cas échéant, de mettre en place des mesures ciblées pour réduire la consommation dans les bâtiments eux-mêmes.

1.1.2 – Fonctionnement de la collectivité

a) Dématérialisation des procédures internes à la collectivité

Depuis 2012, la dématérialisation des procédures (les notes administratives, les rapports des assemblées, certains marchés publics, les pièces comptables transmises à la paie départementale, la gestion du courrier interne avec la mise en place du logiciel HOPI,...) et la diffusion par voie électronique permettent d'éviter de nombreux déplacements et d'économiser les consommables papiers et informatiques.

En 2016, le volet dématérialisation se développe sur l'ensemble des activités de la Direction Ressources Humaines :

- les dossiers des instances paritaires réunies chacune 4 fois par an, sont désormais envoyés par voie électronique aux membres des instances.
- les demandes de prestations sociales auprès du Service Santé Action Sociale au Travail s'effectuent sur un formulaire en ligne redirigé par voie électronique.

Le service Carrières et Paie a mis en place une dématérialisation de la procédure de paie en lien avec le service finances.

Au niveau des Applicatifs Finances :

- dématérialisation des échanges de flux financiers vers le Trésor Public
- dématérialisation des pièces justificatives de la paie des agents et des marchés publics ;
- les documents budgétaires (Compte Administratif 2015 et Budget Supplémentaire 2016) sont transmis sous format dématérialisé au Contrôle de Légalité ;
- étude et mise en place de la connexion à la plateforme nationale CHORUS PRO pour la réception des factures électroniques.

Le Service Commande Publique a procédé à la dématérialisation de l'envoi des convocations, des rapports des CAO et PV aux élus membres des commissions.

Enfin le Service Gestion Emploi et Formation a dématérialisé les étapes administratives concernant le recrutement, avec envoi par voie électronique aux services des dossiers de recrutements et CV, et envoi aux agents des convocations aux entretiens.

Des projets sont en cours pour dématérialiser le processus de remboursement des frais de déplacements, mais cela nécessite la création d'outils informatiques spécifiques.

b) Optimisation des équipements

Le parc informatique et le parc automobile sont optimisés pour favoriser les économies d'énergies et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre du renouvellement du parc informatique : acquisition d'équipements mieux adaptés aux tâches bureautiques (terminaux légers) et mise en place de techniques alternatives pour réduire les déplacements des agents (visioconférence, communications partagées, télétravail) et des prestataires (maintenance à distance).

Augmentation du nombre de clients légers (+19%) par rapport à 2015 ce qui représente 43% du parc informatique.

Pour le parc automobile, dès 2012, le Conseil Départemental a souhaité favoriser une utilisation moins polluante et plus responsable de la voiture. Les achats ont été orientés vers des véhicules faiblement consommateurs d'énergie et adaptés aux usages : des véhicules hybrides pour les déplacements des élus, des véhicules électriques pour les plus courts déplacements (navette courrier...).

Une partie du parc automobile est renouvelée chaque année et des critères environnementaux sont intégrés dans les marchés pour les achats de nouveaux véhicules : véhicules émettant moins de 90g CO₂ par km.

Des Zoé électriques sont affectées au pool autopartage, et un VUL électrique type Kangoo est affecté au service du courrier.

En 2014, le Conseil Départemental a décidé de basculer vers une flotte 100 % essence : 12 Peugeot 208 essence ont été acquises en 2014 et 13 en 2015.

En 2016 le parc automobile n'a pas été modifié ; le Conseil Départemental préférant attendre la publication de la loi de transition énergétique et de ses décrets d'application qui n'ont été publiés qu'en début 2017.

c) Autres initiatives en faveur de la réduction des émissions de GES dues aux déplacements

➤ Achat de vélos électriques pour les services

Les premiers vélos de service classiques circulent depuis 2010 pour les plus anciens. En 2012, une expérimentation de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) a été menée et a donné des résultats très positifs : 500 km réalisés en 3 mois par les 4 VAE. 4 VAE ont donc été achetés et maintenus sur les sites d'expérimentation (Hôtel du Département, Gare routière, Direction Insertion et Solidarité Active de Carnot, Bâtiment Lannes). Ces vélos sont entretenus par le Parc Départemental et des modalités de gestion adaptées ont été mises en place avec chaque site utilisateur.

De nouveaux vélos ont été achetés régulièrement et en 2016 le Conseil Départemental compte 10 VAE. La répartition s'établit comme suit :

- o 2 à l'Hôtel du Département (DTDD, garage/autopartage)
- o 1 au Service du Parc Départemental
- o 1 à la DDI/Service Transports (gare routière),
- o 1 à la DISA à Auch,
- o 1 à la Médiathèque à Auch,
- o 2 à la MDS d'Auch,
- o 1 à la MDS de Nogaro (antenne de Vic-Fezensac),
- o 1 à la MDS de l'Isle-Jourdain.

L'absence de procédure engagée pour la remontée des kilomètres effectués ne permet pas d'évaluer les impacts de leur utilisation.

➤ Rationalisation de l'utilisation des véhicules de services et promotion du covoiturage

Le choix a été fait de mettre en place des outils pour favoriser une utilisation optimale des véhicules de services : le logiciel RESAWEB, est fonctionnel depuis 2012 pour la flotte en auto-partage de l'Hôtel du Département. Cette gestion centralisée permet l'amélioration du suivi et de l'entretien des véhicules (réglage fin des moteurs, maintenance préventive, carnets de bord, suivi du gonflage des pneus...). En outre, le système de réservation systématique et les modalités qui l'accompagnent (personnels gestionnaires, messages d'alerte, sensibilisation...) favorisent le covoiturage.

En 2014 et 2015, le dispositif a été étendu à des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) devenues les MDS : Mirande, Auch, Condom, Nogaro, Isle Jourdain.

En 2016, 17 véhicules composent le pool auto-partage de l'Hôtel de Département et sont gérés par Résaweb.

Dans le cadre des déplacements pour mission et formation, les déplacements en transports en commun sont privilégiés, laissant le transport routier en dernier choix.

➤ Concernant le développement du Télétravail ce dispositif est activé au Conseil Départemental pour des raisons médicales : 4 agents sont concernés en 2016, et ce dispositif permet d'économiser 356 trajets domicile-travail

- Installation de 2 salles de visioconférence sur le site de l'Hôtel du Département :
 - la salle 1 (D'Artagnan) : d'une capacité de 15 personnes, équipée d'un téléviseur grand écran,
 - la seconde salle, d'une capacité de 2 personnes, possède une configuration de bureau. Elle est équipée d'un ordinateur portable et d'une enceinte ou d'un micro-casque en fonction des besoins de l'utilisateur.

1.1.3 - Activités internes

- Une politique de formation au Développement Durable par métier a permis de dispenser 172 journées de formation thématiques sur l'année 2016.

Les agents des collèges ont suivi 85 jours de formation sur la restauration collective, la gestion des déchets de cuisine, la Nutrition en lien avec la Santé et l'Environnement, et la lutte contre le gaspillage. La formation « Nutrition, santé, environnement » a été dispensée par une diététicienne, à tous les chefs de cuisine et les cuisiniers.

En parallèle, des formations sur les bonnes pratiques d'hygiène ont été dispensées à tous les agents intervenant en cuisine. En 2016, 13 agents ont été formés : 4 chefs de cuisine, 1 chef de cuisine remplaçant et 8 cuisiniers.

Les agents des services d'action sociale, de l'insertion et de l'enfance et famille ont suivi une formation d'accompagnement à la vie quotidienne des publics en difficulté (60 jours au total).

L'achat de proximité, le guide de composteur, le numérique et les RH, la facturation électronique, la performance environnementale du bâtiment sont autant de thématiques développement durable abordées lors des formations des services du Département.

- Sensibilisation aux éco-gestes

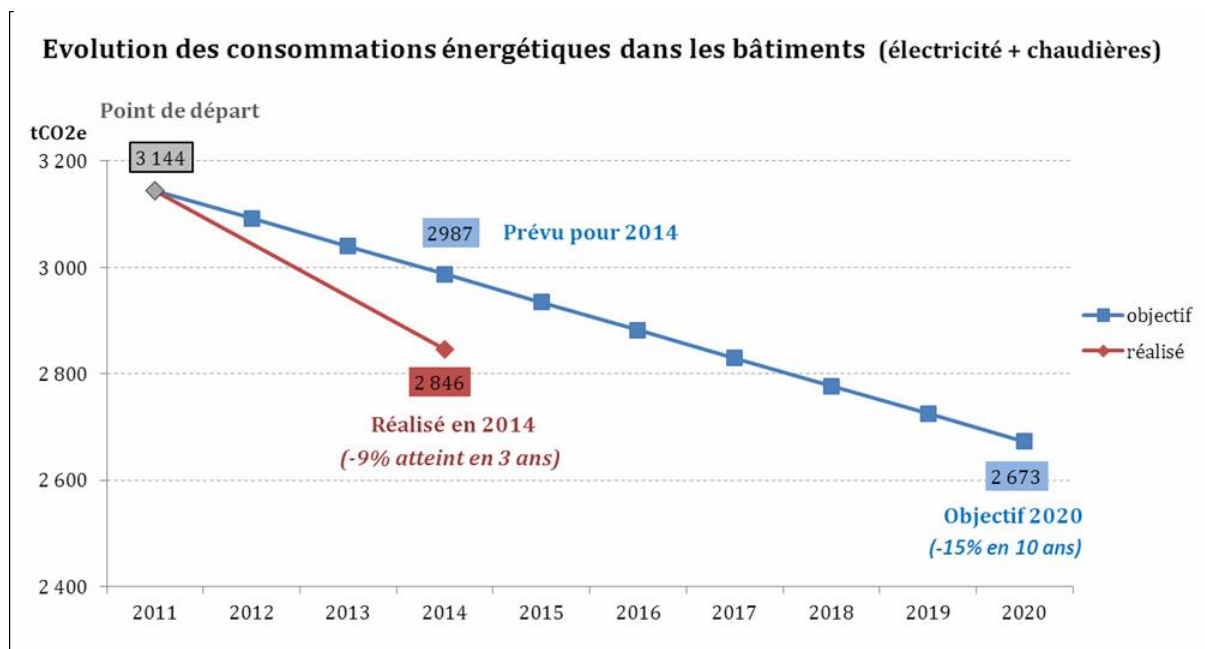
Consommation de papier : de grandes quantités de feuilles A4 sont jetées alors que leur verso est vierge. Une action du Département consiste à collecter ces feuilles A4 pour que le Pôle Reprographie puisse les transformer en carnets de brouillons

- Frigo-livres

Depuis juillet 2016, en collaboration avec la médiathèque départementale, dans le cadre de son opération « livres comme l'air », un frigo-livres rouge a été installé dans le parc de l'Hôtel de Département. A la disposition des agents et des promeneurs, il est alimenté chaque début de mois par le service documentation en magazines et périodiques.

1.2 – BILAN DES ACTIONS CONDUITES

1.2.1 – Gestion du patrimoine



[Source : Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre 2014]

Évolution des consommations énergétiques dans les bâtiments du CD32

L'évolution des consommations énergétiques dans les bâtiments du CD32 n'a pu être mesurée, car les consommations sont exprimées en tCO2 et issues du BGES qui n'a pas été actualisé.

Evolution des consommations d'eau et d'électricité sur l'Hôtel du Département

	DJU	ELECTRICITE		GAZ		EAU	
		Conso (kWh)	COÛT (€ TTC)	Conso (kWh PCS)	COÛT (€ TTC)	Conso (m3)	COÛT (€ TTC)
2013	2080	1 554 146	147 596,45	1 962 596		6 229	22 275,00
2014	1670	1 450 313	145 293,13	1 564 166	123 413,90	5 140	18 549,90
2015	1800	1 301 930	139 836,93	1 700 595	116 187,33	5 056	18 549,90
2016	1805	1 315 262	138 232,89	1 578 330		5 627	21 101,65
MOYENNE	1839	1405413	142 739,85	1701422	119 800,62	5513	20 119,11

La consommation d'eau sur l'Hôtel du Département a été réduite de moitié entre 2012 (11 490 m3) et 2015, et tend à se stabiliser.

Les consommations d'électricité se stabilisent également.

1.2.2 – Fonctionnement de la collectivité

a) Dématérialisation des procédures internes à la collectivité

La dématérialisation des procédures s'est poursuivie en 2016, notamment au niveau des procédures marchés publics.

Elle a concerné de nouvelles Directions :

- la DRH,
- le service comptable (dématérialisation comptable et notamment des pièces justificatives relatives à la paie des agents de la collectivité),

et l'ensemble des agents : développement de l'utilisation du Cloud d'Entreprise.

Au niveau des marchés publics, 89 consultations ont été dématérialisées en 2016 (83 en 2015). 34 marchés ont fait l'objet de clauses sociales, représentant un total de 6 195 heures d'insertion.

A noter que l'année 2016 a été marquée par la conclusion d'un nouveau partenariat avec un facilitateur de clauses sociales

Concernant la paie des agents, pour l'année 2016, ce sont 19 ramettes de papier qui ont été économisées sur cette seule activité. Sur une année pleine plus de 42 ramettes devraient être économisées.

En termes de consommation de papier : 5 454 218 copies dont 77 006 couleurs, soit une baisse -5.5% du nombre de copies et une baisse significative de 85% sur les copies couleur

Autre donnée : 1 152 courriels traités pour le compte de messagerie électronique «Département du Gers »

A noter que la dématérialisation présente aussi les avantages de la sécurisation des échanges de données sensibles et de la rapidité de traitement de l'information.

b) Optimisation des équipements

Parc informatique

Le nombre des clients légers augmente progressivement chaque année ; en 2016 le remplacement de 91 PC par un client léger a permis une diminution de 7 900 kWh (source ADAM ?).

Véhicules de services et co-voiturage

En 2016, 9 sites sont équipés avec RESAWEB (1 seul en 2014) et 61 véhicules sur 133 sont intégrés au dispositif (46 en 2014). On notera sur ce point, l'absence de relevé des kilomètres effectués par ces véhicules qui ne permet pas d'en évaluer l'impact.

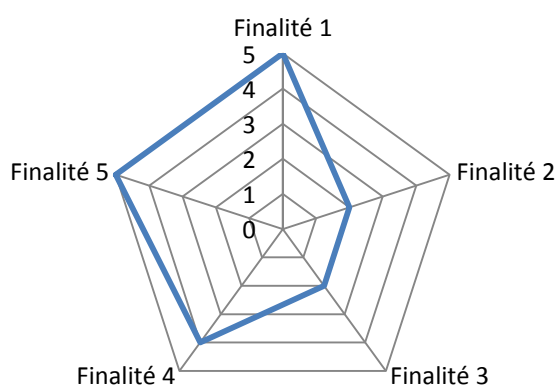
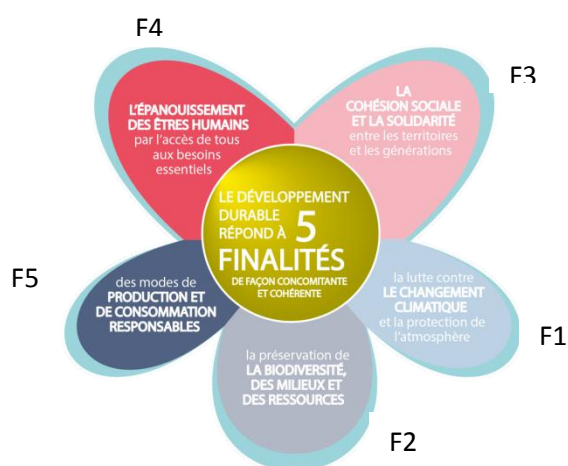
Vélos à assistance électrique

Le nombre de vélos à assistance électrique reste stable et n'a fait l'objet que d'une demande de la DAST pour 2016.

1.2.3. - Activités internes

La formation « Nutrition, santé, environnement » dispensée à tous les chefs de cuisine et cuisiniers a permis une prise de conscience des liens entre alimentation, santé et environnement. Les choix sont désormais plus pertinents au niveau de la structure et de la qualité des repas élaborés.

1.3 - ANALYSE DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE A LA COLLECTIVITE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique

Concernant le fonctionnement interne de la collectivité, les émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments ne sont pas mesurées et il sera donc difficile de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs que le Département s'est fixé.

S'agissant des déplacements, la mise à disposition de véhicules en auto partage permet de limiter le nombre de voitures du parc et de favoriser le covoiturage. Le déploiement possible du nombre de vélo à assistance électrique en réponse à des besoins qui seraient exprimés est favorable aux déplacements doux.

Enfin, le développement du télétravail, la mise en dispositions de salles équipées de systèmes de visio conférences sont deux initiatives récentes qui visent la réduction des déplacements pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Deux axes principaux ont été retenus en termes de minimisation de l'impact des activités de la collectivité sur la consommation de ressources naturelles :

- une réduction de la consommation d'eau,
- une maîtrise de la consommation de papier et le recyclage de brouillons.

L'objectif de réduction de la consommation d'eau est atteint, le volume d'eau économisé se stabilise sur le site de l'Hôtel du Département, il a été multiplié par deux entre 2012 et 2015.

Concernant le papier, la dématérialisation représente un enjeu majeur pour la réduction des consommations de papier et est source de multiples bénéfices pour la collectivité.

Le processus entamé en 2012 pour accroître l'efficacité des services et réduire cette consommation se poursuit :

- un nombre croissant de services dématérialise l'envoi de ses documents,
- les nouveaux élus ont été dotés de tablettes pour accéder aux rapports des assemblées,
- et un Cloud entreprise a été mis en place pour permettre aux cadres du Conseil Départemental d'avoir accès aux rapports sur tablettes.

Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Le Conseil Départemental intègre la prise en compte de critères de cohésion sociale et de solidarité dans son fonctionnement à travers l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics qu'il passe.

Finalité 4 : Epanouissement de tous les êtres humains

Afin d'intégrer la notion d'épanouissement personnel et professionnel dans son fonctionnement, dans le cadre de son Agenda 21, le Département avait inclus une action pour développer la sensibilisation à destination de ses agents sur les sujets en lien avec les thématiques du développement durable.

Suite à la suppression en 2014 du service transversal Agenda 21 et Développement Durable cette action n'a pas été développée comme initialement prévue. Le réseau des éco-agents, et le site intranet dédié n'ont pas été maintenus, néanmoins les actions de sensibilisation aux thématiques Développement durable ont été maintenues par le biais en 2016 de formations qui s'adressent à des services différents et abordent des thématiques diverses. L'achat de proximité, le guide de composteur, le numérique et les RH, la facturation électronique, la performance environnementale du bâtiment sont autant de thématiques développement durable abordées lors des formations des services du Département.

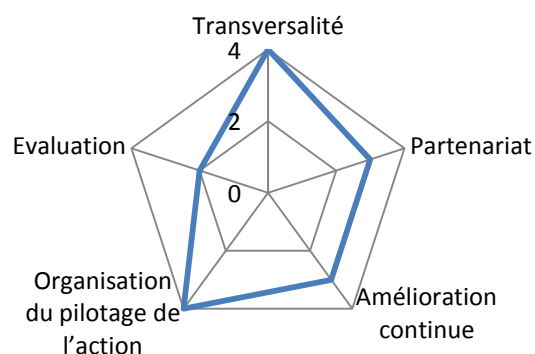
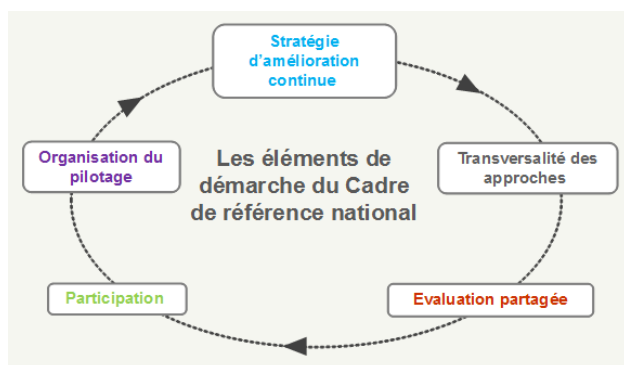
Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Pour maîtriser ses impacts environnementaux, dès 2013 le Département a souhaité systématiser une démarche environnementale à tous ses services par la formalisation d'un plan de « l'Administration Eco-Responsable » qu'il a intégré dans son Agenda 21. En 2016, avec la fin de l'Agenda 21, ce plan a été abandonné ; depuis chaque Direction, sous la responsabilité de son DGA, doit mettre en œuvre l'éco-responsabilité dans son fonctionnement.

Si des modifications de fonctionnement interne ont eu lieu, la mise en œuvre de cette démarche n'a contribué que de façon partielle à l'adoption de comportements et gestes éco-responsables par les agents et élus.

L'adoption de son premier Agenda 21 en 2008, du deuxième A21 et PCET en 2012, la labellisation TEPCV en 2015 témoignent de l'intérêt du Conseil Départemental et de ses services pour un développement durable territorial autour des enjeux climatiques et naturels et de la responsabilisation des comportements de ses agents. Parallèlement, la recherche de cohésion et la prise en compte de l'épanouissement des agents dans les modes de fonctionnement internes sont le signe d'un engagement sur les aspects sociaux. Ce positionnement et cette implication témoignent d'un engagement en faveur de la transition écologique, énergétique et sociale.

1.4 - ANALYSE AU REGARD DES ELEMENTS DE DEMARCHE



Le graphique précédent n'est pas en cohérence avec ce qui suit : pas de pilotage spécifique et manque de transversalité...

Participation

La mise en oeuvre de la politique environnementale interne du Département nécessite la contribution de tous les agents pour atteindre des résultats visibles. Pour cela, des actions de sensibilisation sont menées.

Organisation du pilotage

L'organisation du pilotage constitue un élément essentiel pour la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable du Département. Un pilotage organisé et efficace permet d'avoir une vision claire des objectifs, des étapes et des acteurs et d'optimiser l'efficacité des moyens mis en oeuvre par la collectivité.

En 2014, les services départementaux ont été réorganisés. Cette refondation repose sur l'évolution d'une ligne hiérarchique supérieure simplifiée et responsabilisée ainsi que sur le principe clé d'un positionnement en trois blocs homogènes constituant les trois Directions Générales Adjointes (DGA).

A noter également, la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui a permis la mise en place de nouvelles instances de gouvernance : le CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie) installée en 2016 et le CDCA (Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie) en 2017. Ces deux nouvelles instances sont des lieux de décisions pour la 1^{ère} et de consultation pour la 2^{nde}, qui répondent aux critères de transversalité/ partenariat/pilotage et évaluation.

Transversalité

La transversalité consiste à créer des passerelles entre les services et les agents afin de mutualiser les compétences, d'optimiser les moyens et les énergies et d'orienter les efforts dans le sens d'une amélioration continue de la prise en compte des enjeux de développement durable par la collectivité.

En 2016, aucun moyen spécifique n'était mis en oeuvre pour favoriser la transversalité des projets.

Cependant, pour les besoins des projets, la transversalité nécessaire est bien mise en place.

Evaluation

La gestion des projets menés par le Conseil Départemental nécessite des évaluations régulières.

Une évaluation annuelle obligatoire est formalisée par la rédaction d'un rapport d'activité.

Le Département réalise également, depuis 2012, un rapport sur la situation du territoire en matière de développement durable.

Pour la réalisation de ces rapports, une systématisation et une automatisation du processus de collecte des données restent à mettre en place, afin de généraliser cette bonne pratique à toutes les directions et garantir la cohérence et la fiabilité des données remontées.

Stratégie d'amélioration continue

L'éco-responsabilité concerne tous les services du Conseil Départemental, cette démarche se veut transversale et exemplaire et associe tous les agents et techniciens de la collectivité.

Une instance est ouverte aux élus : la 4^{ème} Commission « territoires et croissance verte ».

Les actions engagées par l'institution départementale (réduction des consommations énergétiques, développement de la dématérialisation...) sont amenées à se développer et de nouvelles actions devraient être initiées.

La reconnaissance du Département comme Territoire à Energie Positive s'inscrit dans cette dynamique et devrait renforcer son positionnement comme territoire d'excellence dans le champ du développement durable.

Les actions de sensibilisation effectuées en interne depuis plusieurs années commencent également à porter leurs fruits comme le démontrent certains indicateurs de performance et d'avancement établis pour chacune des finalités vues précédemment.

Un effort reste cependant à faire pour faire évoluer les pratiques en faveur de la transition environnementale et énergétique et pour développer des indicateurs de suivi des politiques à l'œuvre afin de pouvoir s'inscrire dans une stratégie d'amélioration continue et d'intégrer les enjeux de la transition énergétique et environnementale aux plans d'actions de toutes les directions.

2 – STRATEGIES ET ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE

2.1 – ACTIONS CONDUITES EN FAVEUR DES TERRITOIRES

Les fiches actions présentées ci-après ont été rédigées en grande partie par les services du Conseil Départemental du Gers.

- Fiche 1 : Développement des énergies renouvelables
- Fiche 2 : Techniques d'entretien et de travaux des routes : économies d'énergie et réduction des gaz à effet de serre
- Fiche 3 : Préservation et restauration de la biodiversité, des zones naturelles et des continuités écologiques
- Fiche 4 : Développement de l'agriculture biologique
- Fiche 5 : Réduction de la pollution due aux pesticides
- Fiche 6 : Réduction et valorisation des déchets
- Fiche 7 : Lutte contre la précarité énergétique
- Fiche 8 : Sensibilisation et mobilisation des citoyens à la transition énergétique et environnementale
- Fiche 9 : Accompagnement des collectivités vers la transition énergétique
- Fiche 10 : Accompagnement des collectivités dans les démarches d'aménagement et de planification territoriale
- Fiche 11 : Insertion sociale et professionnelle
- Fiche 12 : Accès à des pratiques sportives et de loisirs, à la culture et au tourisme, pour tous les publics
- Fiche 13 : Accès au numérique

FICHE 1 : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

En 2015 le Département du Gers a été lauréat à l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Cette nouvelle ambition visait à donner au territoire l'opportunité d'aller plus loin dans le défi de la rénovation énergétique des bâtiments, de la maîtrise de la demande en énergie, du développement des énergies renouvelables, de la filière d'éco construction et de la mobilité.

Dans le domaine des énergies renouvelables une des actions prioritaires du programme TEPCV concerne le développement de la production des énergies locales et notamment la structuration de la filière bois.

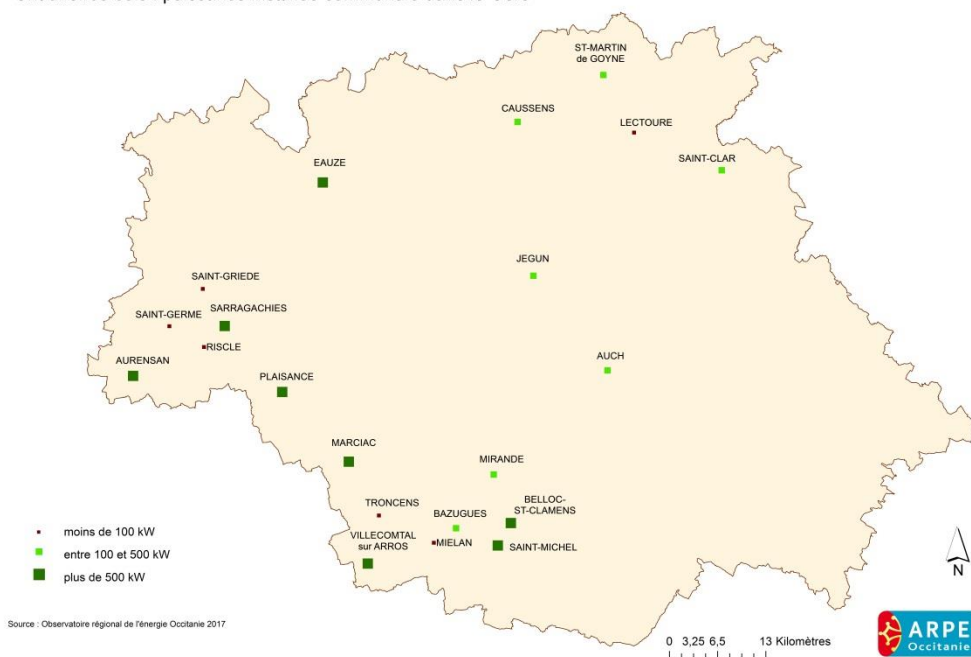
2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

Dans le plan d'actions « Gers Croissance Verte », les projets éligibles et financés par TEPCV visent notamment l'atteinte de l'équilibre entre production et consommation au travers des politiques départementales portées sur le territoire à savoir la diversification de la production d'énergies vers des sources renouvelables et locales avec entre autres la création de plateformes multi EnR.

En 2016, le Conseil Départemental a acquis 17 685 m² de parcelles à Saramon pour la construction d'une plateforme Energies Renouvelables.

Filière bois

Chaufferies bois : puissance installée communale dans le Gers



Suite à la signature de la convention TEPCV en octobre 2015, 2 fiches actions ont été proposées prioritairement au financement dont une concerne le développement de la filière bois :

- La réalisation d'une première plateforme stockage de plaquettes bois sur le secteur Sud Est sur la commune de Saramon.
- L'installation de **chaufferies bois** dans les Collèges de Mirande, Miélan et le 22e collège du département construit à l'Isle-Jourdain.

En 2016, la 1ère pierre du nouveau collège a été posée en septembre. Pour le collège de Mirande, poursuite des travaux de réhabilitation partielle du collège avec la construction d'une chaufferie bois et la restructuration du pôle sciences et pour le Collège de Miélan, l'étude a atteint la phase APD.

D'autres interventions ont été menées concernant la filière bois :

- La gestion de la forêt départementale, les travaux d'entretien et d'aménagement opérés, ont permis le renouvellement de **la certification PEFC**
- En 2016, dépôt des statuts pour **l'Association de valorisation territoriale du bois énergie** sur le Gers et les Hautes-Pyrénées.

Cette association se réunit environ une fois par trimestre et a pour objet de :

- faciliter les conditions de mise en place, sur les territoires des 2 départements du Gers et des Hautes-Pyrénées, de filières locales d'approvisionnement en bois énergie, dans un objectif de circuit de proximité entre la localisation de la ressource et la valorisation énergétique dans les chaufferies,
- rechercher l'optimisation de l'organisation de la filière adaptée aux spécificités et à l'échelle des territoires, concernant les flux de bois, l'emplacement des plates-formes et l'ensemble de la logistique,
- réfléchir aux conditions de garantie de qualité et de quantité du combustible pour l'approvisionnement de la filière dans un esprit de cohérence entre les besoins et l'offre locale, créer un partenariat étroit entre les institutionnels et les professionnels locaux.

Dans ce but, l'association prend les initiatives, soutient les actions de développement relevant de son objet, en s'assurant de la disponibilité des concours techniques et financiers nécessaires. Elle vise à optimiser les investissements en recherchant des synergies et en ayant une réflexion sur les mutualisations possibles et en lien avec les politiques conduites dans ces domaines par ses membres.

- Partenariat avec **l'Union Régionale des Collectivités FOREstières** (URCOFOR) (2015-2017) pour une mission d'animation auprès des porteurs de projet sur le territoire sur les sujets suivants :
 - Sensibilisation et aide à l'émergence de projets,
 - Accompagnement de projets,
 - Suivi des chaufferies,
 - Approvisionnement et qualité des combustibles,
 - Observatoire.

En 2016, l'URCOFOR a apporté son assistance technique au Département dans la réalisation des chaufferies et de la plateforme.

- En termes de ressource bois énergie, l'équivalent de 150 tonnes de plaquettes sèches ont été broyées à partir de troncs de platanes abattus les années précédentes, et stockés dans divers dépôts du Département.

Le marché a été confié à l'entreprise ECO BOIS ENERGIE, basée à Saint-Michel dans le Gers.

Il comprend :

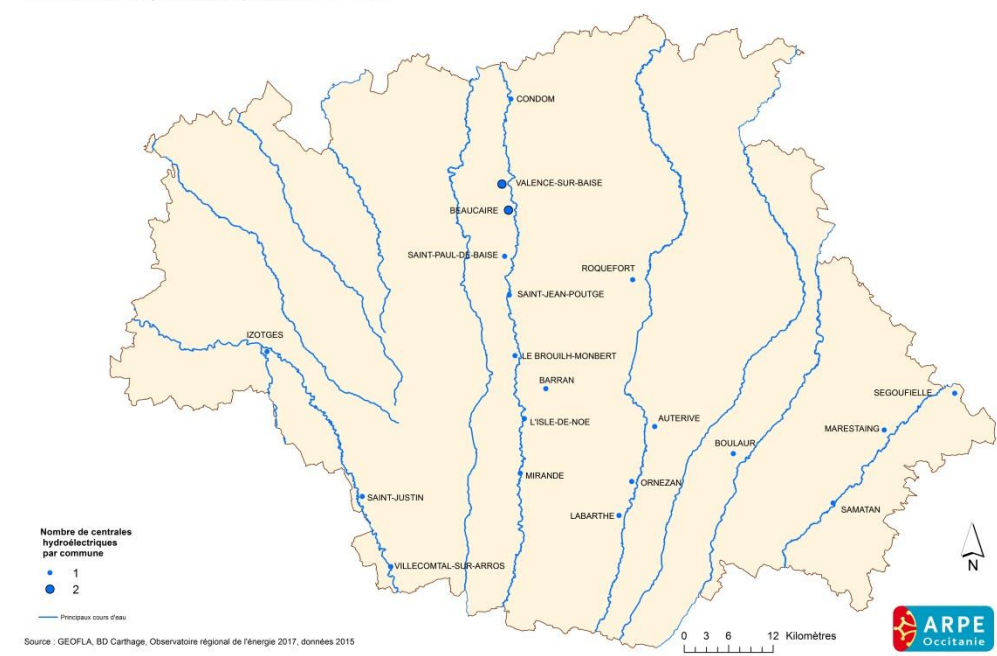
- Le tri, le fendage et le broyage des troncs et de branches du houppier ;
- Le transport à Saint-Michel ;
- Le stockage sous hangar (nécessaire au séchage) et la livraison future dans les collèges.

Un second marché a été préparé pour broyer d'autres troncs de platanes, ainsi que pour expérimenter la valorisation en bois énergie des résidus de taille de lisières situées le long des routes départementales. L'exécution est prévue en 2017.

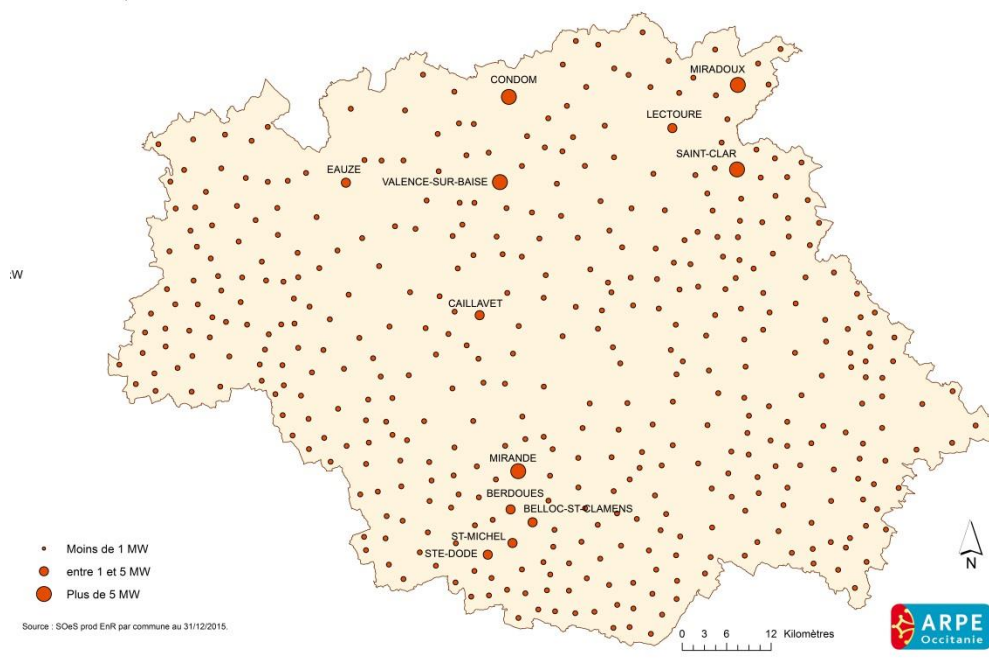
Méthanisation

Le département du Gers compte 10 unités de méthanisation en fonctionnement ou en construction.

Les centrales hydroélectriques dans le Gers



Le département du Gers compte 5 centrales hydroélectriques, des études de potentiel de production d'énergies renouvelables d'origine hydroélectriques sont en cours dans le cadre de PCAET portés par des intercommunalités.



Concernant le développement de l'énergie solaire, le Département a mis les toitures des collèges à disposition pour l'installation de panneaux solaires PV.

Il envisage la mise en place de panneaux PV sur le futur hangar de stockage de plaquettes bois ainsi que sur des ombrières de parking.

3 - RESULTATS OBTENUS

Le RDD 2015 mentionnait « des décisions ont été prises et des études ont été lancées sur les potentialités de développement des énergies renouvelables. Les retombées concrètes sur le territoire seront davantage mesurables dans les années à venir. »

Si certaines études ont été lancées, celles sur le potentiel en bois énergie ont été repoussées, car la ressource est jugée suffisante pour les besoins des trois prochaines années.

Les 150 tonnes de bois broyées permettront d'alimenter les chaufferies bois des collèges du département et participeront à réduire à l'avenir les émissions de gaz à effet de serre des collèges. A terme, la combustion de ces plaquettes permettra d'éviter l'émission de 40 tonnes de CO₂ d'origine fossile (mélange 50% gaz naturel et 50% fioul domestique).

4 - IMPACTS/RETOMBEES SUR LE TERRITOIRE et/ou SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

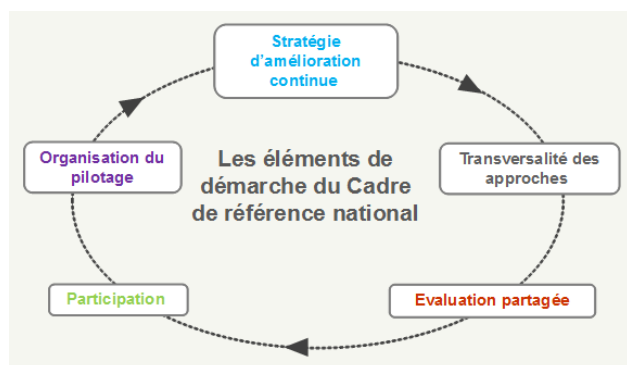
Le marché de broyage implique une dépense de 20 000 € environ

Création d'un poste temporaire d'Ingénieur Energies Renouvelables

5 - CONTRIBUTION DE L'ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
<i>Lutte contre le changement climatique</i>	X
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Cohésion sociale et solidarité	
Epanouissement des êtres humains	
<i>Production et consommation responsables</i>	X



Éléments de démarche	
Transversalité	
<i>Partenariat</i>	X
Amélioration continue	
Organisation du pilotage de l'action	
Evaluation	

FICHE 2 : TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX DES ROUTES : ECONOMIES D'ENERGIE ET REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Le Gers dispose d'un réseau de routes départementales important (3 550 km) dont la gestion est assurée par les services de la Direction Déplacements Infrastructures avec comme objectif la sécurité et la qualité de ce réseau. L'aménagement et l'entretien des routes et dépendances nécessitent de nombreuses interventions qui, depuis plusieurs années, intègrent les préoccupations environnementales.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION :

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux travaux routiers peuvent être limitées en diminuant les prélèvements de ressources (matériaux), en réduisant la production de déchets et en valorisant le recyclage. Ainsi, depuis 2012, le Département mène une action spécifique visant à réduire les températures et à introduire des matériaux de recyclage dans les travaux d'entretien des chaussées des routes départementales.

3 - RESULTATS OBTENUS :

(en fonction de l'action, il peut s'agir d'indicateurs quantitatifs (ex : m³ d'eau consommée) et/ou qualitatifs (ex : procédure interne de dématérialisation))

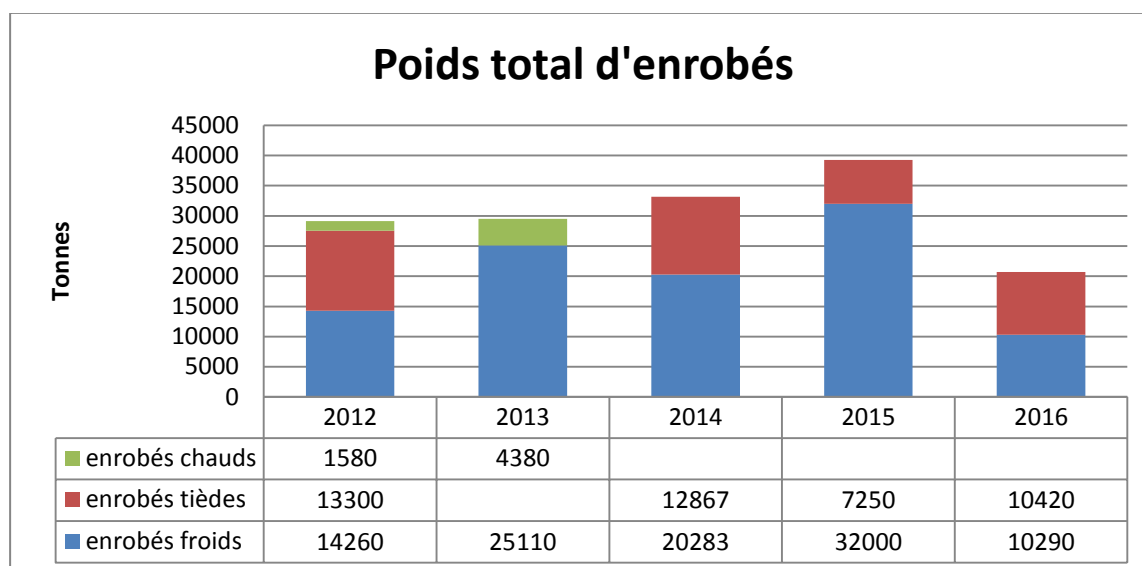
Les techniques d'entretien des couches de roulements sont définies en fonction de la catégorisation du réseau et du trafic supporté. Le réseau secondaire est entretenu avec la technique des enduits superficiels d'usure (ESU). Les réseaux secondaire et principal sont traités en fonction des trafics PL avec les techniques des mélanges bitumineux à froid (BBE) et des enrobés bitumineux (BB).

Pour les ESU : En 2013, 75% de la campagne a été réalisée avec de l'émulsion de bitume (technique à froid). L'objectif était de viser les 100%. Il a été atteint pour la campagne 2016 avec 100 % du programme soit la surface de 1 000 000 m² réalisée à l'émulsion de bitume (2000 tonnes). Cette démarche sera reconduite en 2017.

Concernant les mélanges bitumineux à froid de type BBE : Depuis 2012, le département tend à les utiliser dans les limites de la techniques, à savoir le niveau de trafic de PL. Cette technique permet d'utiliser dans sa fabrication un fort taux de matériaux issus de recyclage (jusqu'à 100%). En 2016, 10 000 tonnes de BBE ont été mises en œuvre dont la moitié fabriquée avec 85% de matériaux issus de recyclage. Le programme d'entretien 2016 comprenait des sections avec des trafics PL importants qui nous ont conduits à limiter l'emploi de mélanges à fort taux d'agrégats.

S'agissant des enrobés bitumineux à chaud mis en œuvre en couche de roulement, le département utilise également des mélanges comprenant des agrégats d'enrobés (jusqu'à 30%). En 2016, 10 000 tonnes de BB ont été mis en œuvre avec des taux de matériaux issus de recyclage allant de 10 à 30 % en fonction des chantiers.

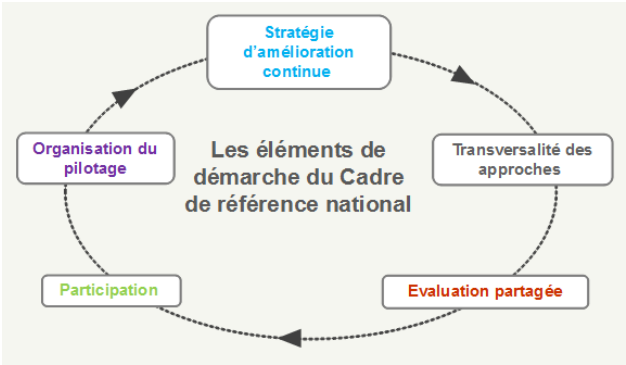
Indicateurs de l'opération	2012	2013	2014	2015	2016	cible
Part des mélanges hydrocarbonés à froid issus de recyclage	30 %	75 %	90 %	90 %	40%	100 %
Part des enrobés tièdes ou chauds issus de recyclage	10 %	10 %	10 %	10 %	20 %	20 %



4 – CONTRIBUTION DE L’ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE :



Les 5 finalités du développement durable	
Lutte contre le changement climatique	X
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Cohésion sociale et solidarité	
Epanouissement des êtres humains	
Production et consommation responsables	X



Eléments de démarche	
Transversalité	
Partenariat	
Amélioration continue	
Organisation du pilotage de l'action	
Evaluation	X

FICHE 3 : PRESERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE, DES ZONES NATURELLES ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Le Département contribue à la préservation, à la gestion et à l'aménagement des espaces naturels sensibles et des paysages par le biais de la taxe d'aménagement (TA). Une part de cette taxe est destinée à financer la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles telle que définie dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Le Département compte 57 Espaces Naturels Sensibles (avec une prédominance en Bas-Armagnac et en Astarac) dont 23 sites prioritaires. Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles s'articule autour de 3 objectifs stratégiques : préserver, valoriser, accompagner.

Les espaces naturels, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique de la Région Midi-Pyrénées. Une déclinaison à l'échelle locale est prévue dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLU).

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

➤ **Politique départementale des zones humides**

En 2016, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne s'est tournée vers le Forum des Marais Atlantique pour assurer le rôle de pilote en matière de collecte de données sur les zones humides ; aussi, le pôle départemental des zones humides n'ayant plus lieu d'être, il a été décidé d'y mettre fin.

Un outil de consultation cartographique pour les zones humides du département a tout de même été créé dans la Banque de Données Territoriales du Gers et le Service SIG contribue à communiquer les données départementales au Forum des Marais Atlantique.

- **Professionnalisation des techniciens SPANC du Gers** : organisation et financement de journées d'échanges et de formation. Cette professionnalisation permettra entre autres de mieux repérer les risques avérés de pollution de l'environnement ;

➤ **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles**

En 2016, les travaux de restauration hydraulique de l'Étang du Moura à Avéron-Bergelle ont été achevés et la deuxième phase de restauration du moulin a été réalisée. Des actions de gestion écologique ont été menées sur les ENS Étang du Moura et Parcelle de Merlère à Barcelonne-du-Gers.

L'Association Botanique Gersoise a réalisé des travaux de restauration de l'ENS Pelouse de Molère à Traversères.

La Commune de Perchède a réalisé de la protection foncière par l'acquisition de parcelles supplémentaires sur l'ENS Étang de Perchède. Des toilettes sèches ont été installées afin d'améliorer les conditions d'accueil du public sur ce site.

Le CPIE Pays Gersois a réalisé un sentier pédagogique sur l'ENS Ancienne Carrière de Saint-Cricq à Auch.

Un bureau d'étude a été missionné pour faire le bilan de la politique ENS du premier schéma 2012-2016 et rédiger le schéma départemental des ENS 2017-2021.

- Poursuite et généralisation de l'expérimentation sur la **création de biodiversité (landières arbustives) le long des routes départementales**. Qualifier l'évolution écologique des milieux sur les segments expérimentaux.
- Réalisation de **travaux** sur les ouvrages départementaux permettant de favoriser la **continuité écologique des rivières** (Trame bleue)
- Programme d'aides en faveur de l'**agroforesterie** et aides à la **plantation de haies** proposées aux particuliers, agriculteurs, associations, collectivités locales et entreprises agricoles.
- **Poursuite de la démarche « Zéro Phyto »** sur les dépendances vertes routières, et de l'arrêt programmé des produits phytosanitaires dans le traitement des espaces verts des bords de chaussée
- Dans le cadre du programme pluriannuel de mise en sécurité des chemins inscrits au PDIPR, le Département a réalisé un ouvrage permettant le franchissement du ruisseau de Midouzon : un passage submersible avec surface antidérapante qui permet aux randonneurs et aux engins agricoles de franchir le ruisseau sans perturber l'équilibre de la faune aquatique.

3 - RESULTATS OBTENUS

- Superficie d'ENS bénéficiant d'un plan de gestion : 149 ha (4 sites)
- 17 SPANC et 100 % des 15 collectivités ayant la compétence « Milieux aquatiques » ont été accompagnés dans le cadre de l'appui technique et l'animation et du territoire.
- Bilan du 1er schéma des Espaces Naturels Sensibles : le budget à hauteur de 1 006 239 € s'est réparti comme suit :
 - 43 % pour la restauration ou entretien écologique ou hydraulique
 - 34 % pour les acquisitions financières
 - 16 % pour les études et inventaires faune et flore
 - 7 % aménagement d'accueil au public
- Plantation de haies
 En 2014, ce sont 28 kms de haies qui ont été replantés pour un montant de subvention s'établissant à 56 500 €.
 En 2015, ce dispositif a été maintenu avec une replantation d'environ 18 kms de haies pour un montant de subvention établi à 34 000 €.
 En 2016, replantation d'environ 34 kms de haies pour un montant de subvention établi à 49 000 €.

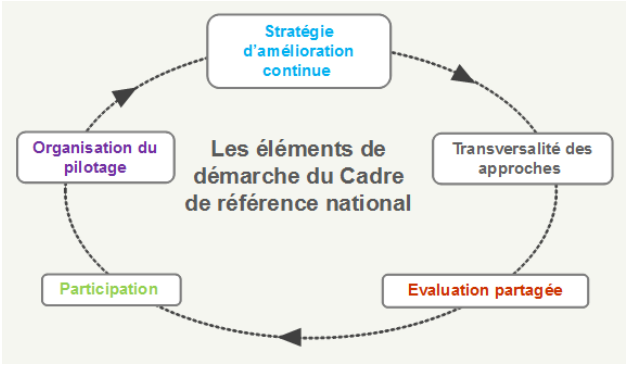
4 - IMPACTS/RETOMBEES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE :

Préservation de la biodiversité, meilleure prise en compte des enjeux de préservation de cette biodiversité par l'implication et l'information de partenaires multiples (associations environnementales, élus, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et autres citoyens « acteurs de la nature »)

5 – CONTRIBUTION DE L’ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
<i>Lutte contre le changement climatique</i>	X
<i>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</i>	X
Cohésion sociale et solidarité	
Epanouissement des êtres humains	
Production et consommation responsables	



Eléments de démarche	
<i>Transversalité</i>	X
<i>Partenariat</i>	X
<i>Amélioration continue</i>	X
<i>Organisation du pilotage de l'action</i>	X
<i>Evaluation</i>	X

FICHE 4 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AGRICOLE BIOLOGIQUE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

L'agriculture biologique constitue un enjeu important, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique.

Face à un marché national du bio très dynamique (plus de 10 % d'augmentation par an), l'objectif est de développer largement la production de matières premières bio, et de structurer et professionnaliser la filière.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

Depuis 2012, le Conseil Départemental accompagnait la mutation agricole du département en faveur de l'agriculture biologique. Il attribuait une aide financière aux agriculteurs complémentaire à celle de l'Etat, durant l'année de reconversion en agriculture biologique.

Depuis la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe du 7 août 2015), le Conseil Départemental s'est vu retirer la clause de compétence générale, et a donc mis fin à ce dispositif d'aide.

Suite à cette même loi, des actions rattachées aux compétences partagées entre la Région Occitanie et le Département au titre de l'Éducation Populaire telles que les actions de sensibilisation pour la préservation d'une alimentation durable et de qualité ont été soutenues par le Département.

Depuis 2009, le Département est engagé pour une alimentation de qualité dans les cantines scolaires.

En 2016, le Conseil Départemental a poursuivi sa politique alimentaire sur l'ensemble des collèges du territoire pour une restauration de qualité, certifiée et privilégiant les approvisionnements locaux.

Cette politique mise en œuvre à partir de la rentrée 2016-2017 repose sur plusieurs axes :

- La poursuite de la politique de qualité : le Département incite les collèges à demander la labellisation « En cuisine » proposée par la société. Le Département prend en charge les frais de labellisation de chaque collège et incite les établissements à entrer dans cette démarche de certification Ecocert pour sensibiliser les jeunes à une alimentation biologique « respectueuse de l'environnement » .
- Le lancement d'un schéma de réduction du gaspillage alimentaire, de gestion et de valorisation des déchets ;
- La mise en place d'actions transversales et d'accompagnement : projets alimentaires d'établissement, animations pédagogiques à destination des collégiens, formalisation d'échanges intergénérationnels dans les services de restauration des collèges ;

- Le dispositif « collège en bio » sur les 6 collèges signataires de la charte (Auch Salinis, Auch Carnot, Aignan, Marciac, Plaisance et Samatan) a continué sur le volet de l'aide financière pour leur permettre de servir 30% de produits biologiques jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016 ;
- De même, la subvention à l'achat de denrées de saison, labellisées et biologiques (« 5 composantes ») provenant de circuits courts a été reconduite pour les autres établissements.

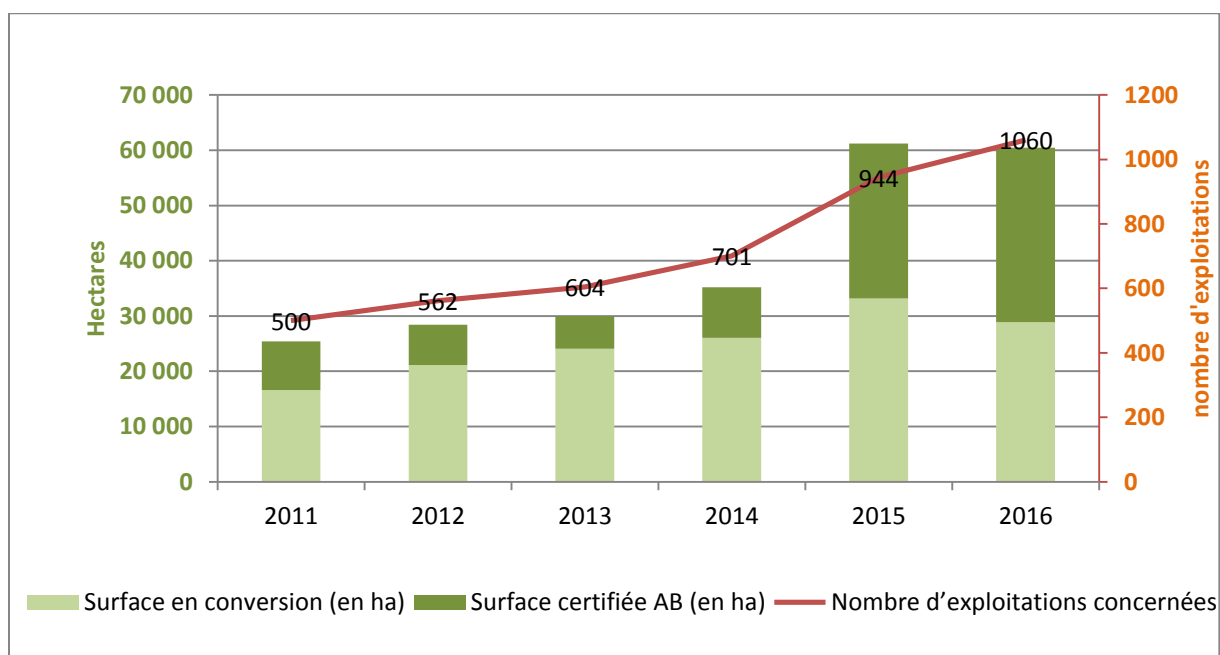
A partir de septembre 2016, un nouveau dispositif de financement à l'achat de produits de proximité, de qualité ou biologiques a remplacé les deux dispositifs existants (« 5 composantes » et « collège en bio ») :

Ce dispositif consiste à financer des produits locaux (Gers, régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine) et ayant des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) parmi toutes les familles de produits.

Le financement est de 0,84€ par repas et par semaine pour 6 composantes.

3 - RESULTATS OBTENUS

Développement de l'agriculture biologique



	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'exploitations concernées	562	604	701	944	1 060
Surface en conversion (en ha)	21 105	24 064	26 058	33 177	28 890
Surface certifiée AB (en ha)	7 314	5 898	9 153	28 041	31 570
Surface totale (certifiée et en conversion) (en ha)	28 419	29 962	35 211	61 218	60 460

[Source Agence Bio] - **Evolution de l'Agriculture Biologique dans le Gers**

Restauration scolaire de qualité

Dans le cadre de sa politique alimentaire sur l'ensemble des collèges du territoire pour une restauration de qualité, certifiée et privilégiant les approvisionnements locaux, le Département a apporté sa contribution à hauteur de 132 626 € pour les 2 premiers trimestres de 2016.

Au titre du nouveau dispositif mis en place la moyenne de participation pour les 17 établissements participants est de 11 semaines sur les 13 semaines d'ouverture des collèges. Le montant total de subvention versé pour le premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017 est de : 57 886 €, soit en moyenne 6 171 repas aidés.

De même, une subvention de 1,50 € par litre est octroyée pour l'achat d'huile de colza biologique 1^{ère} pression à froid d'origine Grand Sud Ouest destinée à l'assaisonnement des hors d'œuvre.

Labellisation Ecocert : en 2016, le coût de la labellisation s'est élevé à 4204 €, pour 7 établissements labellisés. 8 autres se sont portés candidats pour 2017.

4 - IMPACTS/RETOMBEES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE :

Selon l'enquête publiée le 20 septembre 2016 par l'agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, le Gers est le premier département bio de France. Avec plus de 1000 fermes bio, le Gers se classe en tête des départements bio que ce soit pour la surface agricole utile ou la conversion des exploitations agricoles conventionnelles en bio. Le bio couvre aujourd'hui 15% de la SAU du département.

L'agriculture biologique s'inscrit au cœur du développement durable. Par ses pratiques : interdiction de l'usage de produits chimiques de synthèse (pesticides essentiellement), elle permet d'éviter la contamination des eaux superficielle et souterraines, ou de limiter leur teneur en nitrates, et contribue ainsi à la préservation et à la restauration de la biodiversité.

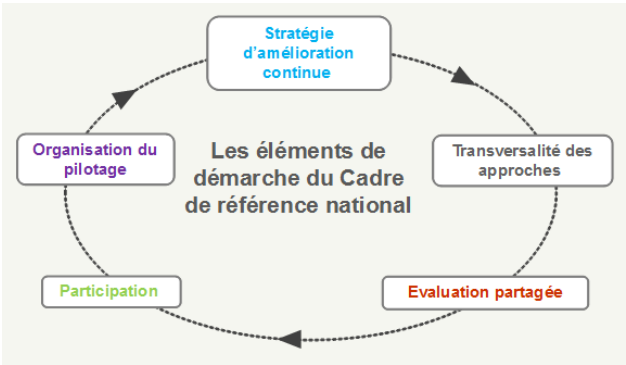
QUELQUES CHIFFRES CLES/Restauration scolaire :

- * 1 059 048 repas servis
- * 28 collèges dans le Gers (21 publics et 7 privés)
- * 92,48 % des collégiens du public sont pensionnaires ou demi-pensionnaires
- * 8 700 collégiens gersois dont 81,62 % dans des collèges publics
- * 8 collèges labellisés E3D

5 – CONTRIBUTION DE L'ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
<i>Lutte contre le changement climatique</i>	X
<i>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</i>	X
<i>Cohésion sociale et solidarité</i>	X
Epanouissement des êtres humains	
<i>Production et consommation responsables</i>	X



Éléments de démarche	
<i>Transversalité</i>	X
Partenariat	
<i>Amélioration continue</i>	X
Organisation du pilotage de l'action	
Evaluation	

FICHE 5 : REDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX PESTICIDES

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil Départemental avait déjà initié une action d'accompagnement et de sensibilisation vers les particuliers et les collectivités pour réduire l'utilisation des pesticides en zone non agricole. L'objectif était de mettre en place, avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, un programme départemental d'action sur la problématique des pesticides, voire sur des questions d'aménagements durables des espaces communaux.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

Des opérations de sensibilisations auprès des particuliers se sont développées en 2015 lors de manifestations communales (Aubiet, Fourcès, Isle Jourdain et Ordan-Larroque). Des diagnostics d'usages des produits phytosanitaires ont été également réalisés auprès de 20 communes.

Pour l'année 2016, au vu d'une implication moindre des particuliers, l'accompagnement à la réalisation d'un diagnostic d'usage des produits phytosanitaires a été priorisé auprès des communes.

En 2016, dans le cadre du programme départemental en partenariat avec l'AEAG, des diagnostics ont été réalisés auprès des communes. Ces diagnostics se décomposaient en deux phases :

- une visite sur place avec les élus et l'employé communal pour appréhender au mieux l'usage des pesticides dans la collectivité,
- puis un travail de préconisations des usages futurs et des méthodes alternatives existantes en substitution à l'arrêt total de l'emploi des produits phytosanitaires.

Un diagnostic réalisé selon la méthodologie présentée ci-avant a été réalisé auprès de 30 communes.

3 - RESULTATS OBTENUS :

30 diagnostics ont été réalisés en 2016, des opérations de sensibilisation ont été menées (4) et le Conseil Départemental a été convié à participer à l'évaluation des communes engagées au concours des villes et villages fleuris et à intervenir lors des ateliers organisés par le CAUE sur la thématique de l'emploi des produits phytosanitaires.

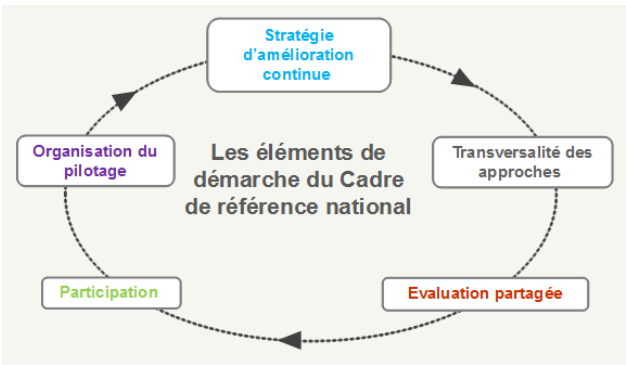
4 - IMPACTS/RETOMBEES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE :

Un ETP est affecté à cette mission.

5 – CONTRIBUTION DE L’ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
<i>Lutte contre le changement climatique</i>	X
<i>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</i>	X
<i>Cohésion sociale et solidarité</i>	X
Epanouissement des êtres humains	
Production et consommation responsables	



Eléments de démarche	
Transversalité	
<i>Partenariat</i>	X
<i>Amélioration continue</i>	X
Organisation du pilotage de l’action	
Evaluation	

FICHE 6 : REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Dans le cadre de conventions d'assistance technique, le SATESE conseille pour la gestion de leurs systèmes d'assainissement collectif les maîtres d'ouvrage et exploitants éligibles du Département.

La mission boues du SATESE a pour vocation d'accompagner les collectivités dans leurs projets de traitement et de valorisation de ces déchets, qui représentent un intérêt agronomique ou énergétique. Cet appui aux communes et EPCI, entamé en 2012, a permis de développer une gestion pérenne des boues et sous-produits de traitement des eaux usées.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

En 2011 le Conseil Départemental du Gers a créé une mission boues, au sein du SATESE, avec pour objectif de fournir un appui technique pour assurer une gestion pérenne des déchets d'assainissement collectif produits par les stations d'épuration du département. L'objectif étant d'atteindre 97% de boues valorisées en agriculture ou énergétiquement.

Depuis 2011, le SATESE assure ainsi le suivi des gisements de boues (quantités, filières de valorisation) sur l'ensemble du parc de stations d'épuration et la production de données relatives à l'épandage agricole pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne. L'assistance technique aux collectivités a été accrue et a permis des évolutions : arrêt de l'envoi en décharge (remplacé par du stockage en attente d'une valorisation agricole), progression de la filière compostage normé, émergence d'une filière de valorisation énergétique : la méthanisation, diminution sensible de l'exportation en file eau de station d'épuration et disparition progressive des filières de gestion non-conformes.

Actuellement, les boues «non valorisées » représentent moins de 5% de la production totale. La gestion des boues de ce panel de stations doit être optimisée, mais il faut souligner que les quantités répertoriées empruntent globalement des filières adaptées (exportation en station, stockage sécurisé...). La production annuelle totale moyenne de 1 900 t Matières Sèches permet d'approcher l'objectif fixé de 2 000 t MS.

3 - RESULTATS OBTENUS

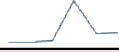
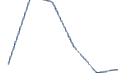
Destination des boues	Total MS (en tonne)	% total MS
Compostage produit	1 052,22	71%
Epandage agricole	196,68	13%
STEP	64,77	4%
Transit	39,20	3%
Unité de méthanisation	120,42	8%
Total	1 473,29	100%

L'observation des filières empruntées démontre une gestion départementale satisfaisante avec 93% des quantités produites qui sont recyclées sur les sols agricoles, avec ou sans

compostage préalable, ou méthanisées. Pour 2016, les quantités compostées demeurent très largement majoritaires (71%).

La part réduite de l'épandage réglementaire, en régression depuis 2011, est dépendante des chantiers de curages de lagunes engagés dans l'année.

Evolution 2011-2016 :

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Objectifs	Tendance
Quantité de boues produites dans le Gers t MS	2 223	1 362	2 627	1 924	1 414	1 473	2 000	
dont valorisation agricole par plan épandage t MS	1 484	706	1 389	539	43	197		
dont valorisation matière par compostage t MS	588	611	1 105	769	1 161	1 052		
dont valorisation énergétique par méthanisation t MS	0	0	37	503	108	120		
dont gestion non conforme t MS	36	22	7	14	56	38	0	
Taux valorisation matière (épandage, compost) ou énergétique (biogaz)	93%	97%	96%	94%	93%	93%	97%	

Les quantités répertoriées empruntent globalement des filières adaptées (valorisation, exportation en station, stockage sécurisé...). Un des axes d'amélioration demeure l'augmentation de la production.

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE : ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE :

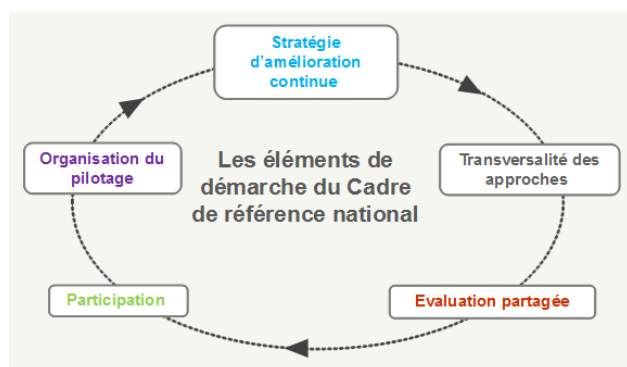
L'animation de cette action, en cohérence avec la politique de développement durable du Département, permet de développer une vision transversale de la gestion des boues d'épuration urbaines. Elle constitue un élément majeur de l'appui technique en assainissement proposé par le Département, au titre de la solidarité territoriale, pour réduire les pressions domestiques sur le milieu récepteur et améliorer la qualité des masses d'eau (directive cadre sur l'Eau).

L'effort doit être poursuivi pour accompagner les collectivités dont les stations présentent des filières non conformes, pour espérer leur disparition progressive dans un futur proche. L'appui pour une bonne gestion des boues répond aux besoins en ingénierie du territoire, notamment dans la phase de transfert de la compétence eau-assainissement de façon obligatoire vers les EPCI avant 2020 (Loi NOTRe).

5 – CONTRIBUTION DE L'ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
<i>Lutte contre le changement climatique</i>	X
<i>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</i>	X
Cohésion sociale et solidarité	
Epanouissement des êtres humains	
<i>Production et consommation responsables</i>	X



Éléments de démarche	
Transversalité	
<i>Partenariat</i>	X
<i>Amélioration continue</i>	X
<i>Organisation du pilotage de l'action</i>	X
<i>Evaluation</i>	X

FICHE 7 : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Au-delà de ses compétences obligatoires en faveur des personnes défavorisées avec la gestion du Fonds de Solidarité Logement, le Département s'est fortement engagé dans le soutien à la production de logements à loyer modéré sur tout son territoire, sachant que 80% des ménages gersois ont un niveau de revenus leur permettant d'accéder à un logement HLM.

La Politique Départementale de l'Habitat 2013-2016 s'est donc orientée autour de deux grandes thématiques :

- la satisfaction des besoins des gersois par la prise en compte de l'évolution de la demande sociale, la composition des familles, la structure démographique et la précarité grandissante,
- les travaux de lutte contre la précarité énergétique, de lutte contre l'habitat indigne et travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie en faveur des propriétaires occupants très modestes.

L'ensemble des dispositifs relatifs à la politique départementale de l'habitat a été reconduit pour l'année 2017 par délibération de l'assemblée départementale en date du 28 octobre 2016, dans l'attente de la réalisation du bilan et de l'élaboration d'un nouveau programme 2018-2020.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

Depuis la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, le «Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées » (PDALHPD) intègre toutes les actions mises en œuvre par l'Etat et le Département en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) s'inscrit dans le PDALHPD. Le FSL soutient les locataires et propriétaires éligibles (sous condition de ressources) dans le paiement de leurs factures liées au logement (caution, premier mois de loyer, impayé de loyer, eau, énergie). Le FSL intervient en aide et en prêt.

Le public éligible aux critères du FSL vit souvent dans des bâtis anciens, laissés en état de vétusté et donc énergivores, sans pour autant relever des dispositions réglementaires régissant la décence et l'indignité. Par son intervention sur la consommation d'énergie, le FSL contribue à la lutte contre la précarité énergétique. Il joue aussi un rôle de révélateur du caractère énergivore des logements occupés par les publics demandeurs.

Le Département a contractualisé avec l'Etat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » (2013-2016). En 2016, les actions suivantes ont été menées :

- Politique Habitat – Programmation HLM : Aides en faveur des bailleurs sociaux pour la réhabilitation (lutte contre la précarité énergétique et travaux d'adaptation et d'accessibilité) et la production de logements « PLAI ressources », « PLAI adaptés » et projets innovants. Un total de 415 000 euros a permis de financer 145 logements.

- Politique Habitat – Prime complémentaire pour le financement des travaux recevables selon les critères ANAH pour les propriétaires occupants très modestes (travaux permettant de lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et travaux d'adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie). Le montant des aides s'élève à 164 441 euros et concerne 130 dossiers.

3 - RESULTATS OBTENUS

PDALHPD, bilan 2016 (aides et prêts pour le paiement des factures d'énergie)

Par le biais du FSL, le Département a consacré un budget total de 700 568 € au financement des aides au paiement des factures d'énergie, dont 602 573 € d'aide et 97 995 € en prêt.

Ce montant représente 39,5 % du total des aides attribuées par ce fonds et correspond à 57% des dossiers soutenus.

Politique de l'habitat, programmation HLM 2016 (aide en faveur des bailleurs sociaux pour la réhabilitation, la production de logements « PLAI ressources » et « PLAI adaptés » et les projets innovants) :

Un total de 415 k€ pour 145 logements financés dont :

- 21 PLAI financés dont 19 PLAI « ressources » et 2 PLAI adaptés
- 86 logements sociaux réhabilités (volet précarité énergétique)
- 38 logements sociaux réhabilités (volet travaux d'adaptation)

Politique de l'habitat, prime complémentaire pour les propriétaires occupants très modestes éligibles selon les critères de travaux de l'ANAH (travaux permettant de lutter contre la précarité énergétique, d'adapter les logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie et de réaliser des travaux lourds sur l'habitat indigne ou très dégradé) : 164 k€ pour 130 dossiers

Subventions de fonctionnement aux associations œuvrant en matière d'habitat : 4 000 € pour REVIVRE et 60 000 € pour l'ADIL

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

- Les travaux d'amélioration énergétique ou d'adaptation des logements permettent d'améliorer le confort énergétique pour les occupants (qualité thermique et meilleure maîtrise de leur consommation) mais également de se réapproprier le logement mieux adapté aux problématiques du quotidien (pour la perte d'autonomie ou le vieillissement).

- Ces travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation garantissent un volume de travaux important pour les professionnels gersois du bâtiment.

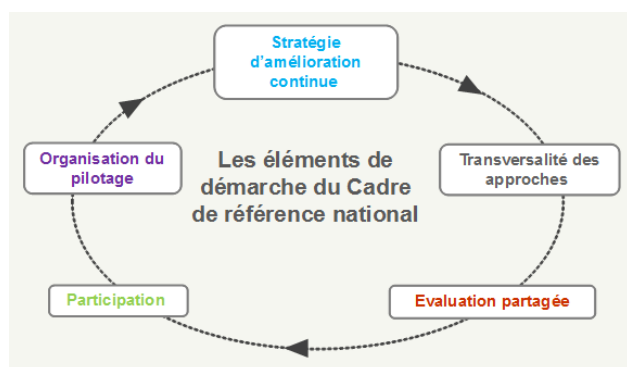
- Amélioration de l'étiquette énergétique des logements rénovés et donc de la qualité du parc de logements.

- Amélioration de l'offre de logements sociaux pour les gersois

5 – CONTRIBUTION DE L'ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
<i>Lutte contre le changement climatique</i>	X
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
<i>Cohésion sociale et solidarité</i>	X
<i>Epanouissement des êtres humains</i>	X
<i>Production et consommation responsables</i>	X



Éléments de démarche	
<i>Transversalité</i>	X
<i>Partenariat</i>	X
<i>Amélioration continue</i>	X
Organisation du pilotage de l'action	
<i>Evaluation</i>	X

FICHE 8 : SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES CITOYENS A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

En octobre 2015, signature de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et lancement du programme Gers Croissance Verte. Dans le cadre de ce programme le Département s'engage à mettre des actions spécifiques pour contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique.

Au titre de ces politiques d'impulsion vers la transition énergétique diverses actions d'accompagnement et d'animation grand public sont proposées :

- Création d'une Cité de la transition énergétique et écologique
- Défi Famille à Energie Positive
- Défi Class Energie

Par ailleurs le Département soutient les démarches globales de développement durable, notamment auprès des collégiens.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

➤ Grand public

Création d'une Cité de la transition Énergétique et écologique au sein de la Chartreuse de l'Hôtel du Département :

Expositions, conférences, formations, séances d'échanges d'expériences, ce centre de ressource doit permettre de sensibiliser les publics et les acteurs aux enjeux de la transition énergétique et d'encourager les initiatives, publiques, privées ou d'éducation populaire à la transition énergétique et écologique. En 2016, ont été formalisés les premiers partenariats pour préfigurer le fonctionnement de ce site.

Défi Famille à Energie Positive

40 Foyers engagés dans le Défi Familles à Energie Positive sur 2015/2016

54 Foyers engagés dans le Défi Familles à Energie Positive sur 2016/2017

Ce dispositif permet de sensibiliser les familles de façon ludique sur les économies d'énergie et d'eau ainsi que sur la réduction des déchets, les familles suivent leurs consommations et mettent en pratique des écogestes.

➤ Jeunes

- Le Conseil Départemental des Jeunes : participation aux « Initiatives Océanes » week-end de sensibilisation au développement durable et au changement climatique avec de nombreuses activités pédagogiques dont la collecte des déchets se traduisant par le nettoyage de la plage de Biarritz
- La labellisation E3D « Etablissement en Démarche de Développement Durable » : Le Ministère de l'Education Nationale a défini en 2013 un référentiel de labellisation E3D, « Etablissements en Démarche de Développement Durable ». Ce référentiel définit 3

niveaux de labellisation : 1.Engagement / 2.Approfondissement / 3.Déploiement. La labellisation est pilotée au niveau régional par un Groupe de pilotage académique. Il comporte 8 représentants du 1er degré et 8 représentants du 2nd degré.

Depuis 2015 le Département octroie une dotation complémentaire E3D à chaque établissement labellisé : 500 € par an pour le niveau 1 et 1500 € par an pour les niveaux 2 et 3.

Pour l'année scolaire 2015-2016, 4 établissements étaient engagés dans cette démarche (3 de niveaux 2 et 1 de niveau 1), auxquels se sont ajoutés 4 établissements dès la rentrée scolaire 2016-2017.

Au total 8 établissements ont été accompagnés en 2016 par le Département dans leur démarche de labellisation pour un montant total de 9000 €.

- Défi Class'Energie

10 Collèges engagés dans le DéfiClass'Energie - édition 2015/2016

7 Collèges engagés dans le DéfiClass'Energie - édition 2016/2017

L'objectif est d'engager les établissements dans une logique de progrès continu en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Ce programme s'articule autour de plusieurs axes :

- Le montage d'un projet qui fédère les acteurs de l'établissement sur la mise en place d'actions d'économies d'énergie, d'eau et de réduction de déchets ;
- La sensibilisation des élèves ;
- Le suivi des consommations du collège.

- La labellisation de l'établissement « E3D » : Le Ministère de l'Education Nationale a défini en 2013 un référentiel de labellisation E3D, « Etablissements en Démarche de Développement Durable ». Ce référentiel définit 3 niveaux de labellisation : 1. Engagement / 2. Approfondissement / 3. Déploiement. La labellisation est pilotée au niveau régional par un Groupe de pilotage académique. Il comporte 8 représentants du 1er degré et 8 représentants du 2nd degré depuis 2015. Le Département octroie une dotation complémentaire E3D à chaque établissement labellisé : 500 € par an pour le niveau 1 et 1500 € par an pour les niveaux 2 et 3. Pour l'année scolaire 2015-2016, 4 établissements étaient engagés dans cette démarche (3 de niveaux 2 et 1 de niveau 1), auxquels se sont ajoutés 4 établissements dès la rentrée scolaire 2016-2017.

3 - RESULTATS OBTENUS

- 50 Jeunes Conseillers Départementaux ont participé aux Initiatives Océanes.
- 8 établissements ont été accompagnés en 2016 par le Département dans leur démarche de labellisation « E3D » pour un montant total de 9000 €.
- Défi Famille à Energie Positive et Class'Energie : réduction des consommations d'énergie et d'eau des ménages et des collèges.

Podium énergie et eau, édition 2015-2016 du Défi Class :

 PODIUM ENERGIE 			
Classement	Collège	kWh économisés	Evolution
1	Plaisance	-99 904	-32,00 %
2	Eauze	-86 296	-20,82 %
3	Aignan	-17 524	-12,76 %

 PODIUM EAU 			
Classement	Collège	Litres économisés	Evolution
1	Mauvezin	-116 270	-27,21 %
2	Marciac	-4 530	-2,83 %
3	Eauze	-4 530	-0,93 %

Bilan clôture FAEP – 4 JUIN 2016

40 foyers participants répartis sur 6 équipes

- 20 000 kWh économisés (22 foyers/39), soit :
 - la consommation annuelle de 4 maisons BBC.
 - la production de 235 m² de panneaux photovoltaïques
- 5,4 tonnes de CO₂ évitées, soit :
 - 27 voitures faisant l'AR Paris-Nantes
 - 1,5 tour de la Terre en Clio
- 44 817 Litres économisés (14 foyers/39), soit
 - Une économie journalière moyenne par foyer de 26L
 - Une économie journalière moyenne par personne de 7L
 - Une baisse de la consommation de 7%

Podium énergie FAEP :

Equipe	Economie d'énergie	Economie CO2
Les Lionnes d'Armagnac	-21%	-15%
Centre Social Caf Grand-Auch	-19%	-21%
Plaid Coupable	-8%	-14%

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ :

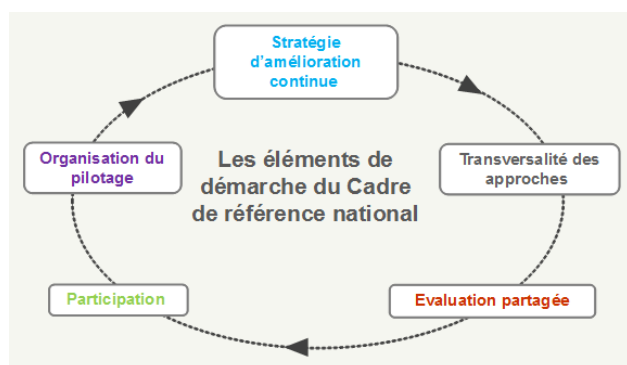
Les jeunes élus ont pris conscience qu'il fallait agir dès maintenant afin de sauvegarder la planète.

La nouvelle mandature du Conseil Départemental des Jeunes travaille sur l'organisation d'une journée nettoyage de la nature dans 4 secteurs géographiques du Gers. Elle souhaiterait y associer, parents, enseignants, élus....

5 – CONTRIBUTION DE L'ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
<i>Lutte contre le changement climatique</i>	X
<i>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</i>	X
Cohésion sociale et solidarité	
Epanouissement des êtres humains	
<i>Production et consommation responsables</i>	X



Eléments de démarche	
Transversalité	
<i>Partenariat</i>	X
<i>Amélioration continue</i>	X
Organisation du pilotage de l'action	
<i>Evaluation</i>	X

FICHE 9 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Le Programme d'actions Gers Croissance Verte fait état de plusieurs actions à engager dont certaines étaient prévus en 2016.

Le projet de création de la Cité de la Transition Energétique a été revu et une nouvelle version du projet était en construction fin 2016

La mise en place de salles avec visio-conférences a été réalisée avec mise à disposition des partenaires dans le cadre du projet Cité des Transitions Energétique et Ecologique (CiT2E) dans un premier temps. Les collectivités seront intégrées dans un second temps. En 2016, le Département fait le choix de maintenir un dispositif de soutien à l'investissement public dont la finalité première est d'impulser des projets sous maîtrise d'ouvrage publique favorisant la transition énergétique.

Il a également acté l'élaboration d'un observatoire départemental de l'habitat.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

Observatoire départemental de l'habitat :

En octobre 2016, la décision d'élaborer un observatoire départemental a été enterinée. Cet engagement s'est concrétisé par la nécessité de doter le département du Gers d'un outil stratégique afin de mieux appréhender les réalités du logement et de l'habitat dans le territoire et d'avoir une vision prospective des actions à engager.

Cet outil copiloté et cofinancé par le Département du Gers et l'Etat a pour ambition d'avoir une vision objective des enjeux et évolutions liés à la thématique de l'habitat et du logement afin de poursuivre un objectif partagé, de disposer d'un lieu d'échange entre les partenaires et d'un outil d'aide à la décision. L'observatoire départemental de l'habitat permettra d'impulser une logique d'accompagnement et d'appui aux territoires ruraux dans leurs réflexions stratégiques.

Dispositif AITe (Aide à l'Investissement Territorial) :

En 2016, le Département fait le choix de créer un dispositif dont la finalité première est d'impulser des projets sous maîtrise d'ouvrage publique favorisant la transition énergétique.

Le programme AITe est composé de trois volets :

1/ Soutien aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage assurée par les communes, les communautés de communes, la communauté d'agglomération et les bailleurs sociaux dans le ressort des communes de moins de 2 000 habitants.

2/ Soutien à l'exemplarité énergétique des constructions neuves pour les bâtiments publics et logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage assurée par les communes, les communautés de communes, la communauté d'agglomération et les bailleurs sociaux dans le ressort des communes de moins de 2 000 habitants.

3/ Soutien aux travaux pour les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics inscrits dans le Schéma d'Accessibilité des Services au Public.

Deux types de travaux sont éligibles à ce dispositif.

1/ Les travaux éligibles sont la fourniture et la pose d'équipements performants, les produits et ouvrages améliorant la performance énergétique tels que l'isolation thermique des murs, des toitures, des planchers, le remplacement des parois vitrées et menuiseries donnant sur l'extérieur, l'installation de systèmes de chauffage, de chaufferies bois, de réseaux de chaleur, de ventilation, ou/et de production d'eau chaude sanitaire.

Les mesures du résultat sont définies ci-après :

- Cas 1 : Rénovation intégrale d'un bâtiment

Gain d'au moins 30% sur la consommation énergétique et atteinte de la classe énergétique C au minimum.

- Cas 2 : Rénovation partielle, non soumise à la réglementation thermique globale.

Ce sont les critères de performance des Certificats d'Économie d'Énergie qui s'appliquent.

- Cas 3 : Cas particuliers : chaufferie bois/réseau de chaleur avec des critères convergents avec ceux de la Région.

- Bonification 5 % MBS (matériaux biosourcés) si le taux minimal d'incorporation aux bâtiments de MBS est de 18kg/m².
- Bonification 5 % rénovation exemplaire si la rénovation permet d'atteindre la classe énergétique A après travaux.

2/ Les travaux éligibles sont les bâtiments à énergie positive (label BEPOS Effinergie) et Label bâtiment biosourcé 3ième niveau (Arrêté du 19 décembre 2012).

A noter également, la décision prise en juin 2016 par le Conseil départemental d'approuver la constitution du **Dispositif d'Ingénierie Territoriale Gersoises**, en vue

- d'organiser une assistance technique au profit des communes et des EPCI, dont le champ d'intervention portera sur l'eau et notamment sa qualité, l'aménagement (espaces publics extérieurs, organisation de la cité, gestion des bâtiments publics) et habitat, voirie,
- de constituer un comité de pilotage chargé notamment des orientations, des validations et des arbitrages relatifs au dispositif.

3 - RESULTATS OBTENUS

Observatoire départemental de l'habitat : formalisation du lancement de l'observatoire

Dispositif AITe :

63	Dossiers subventionnés dans le cadre de l'AITe
550 000 €	Total de l'aide financière apportée par le CD32 aux 63 communes dans le cadre de l'AITe

4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE :

Dispositif AITe :

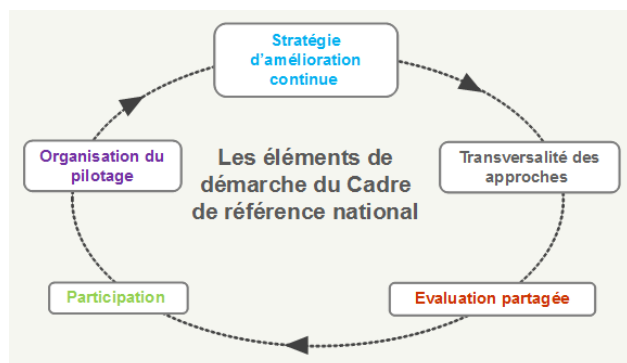
Les travaux subventionnés au titre de l'AITe 2016 vont permettre une économie d'énergie totale supérieure à 600 000 kWh d'énergie finale/an représentant 94 tonnes de CO2 évitées chaque année.

Observatoire départemental de l'habitat : organisation d'ateliers techniques entre l'Etat et le Département. Ces ateliers ont vocation à échanger sur l'observatoire en termes d'organisation, de fonctionnement ou de contenu à une fréquence bimensuelle sur le dernier trimestre 2016.

5 – CONTRIBUTION DE L'ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
<i>Lutte contre le changement climatique</i>	X
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Cohésion sociale et solidarité	
Epanouissement des êtres humains	
Production et consommation responsables	



Eléments de démarche	
Transversalité	
<i>Partenariat</i>	X
Amélioration continue	
<i>Organisation du pilotage de l'action</i>	X
Evaluation	

FICHE 10 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS LEURS DEMARCHES D'AMENAGEMENT ET DE PLANIFICATION TERRITORIALE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Le Conseil départemental s'investit dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Cette intervention témoigne de la volonté de répondre aux besoins des habitants et d'améliorer les conditions et qualité de vie. Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil départemental est associé aux procédures d'élaboration des documents d'urbanisme : les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriaux) ainsi que les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et les cartes communales.

Afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un document de planification de qualité, le Conseil départemental accompagne, au titre des Personnes Publiques Associées, les collectivités locales dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

L'accompagnement des projets d'aménagement et de développement durable par les services départementaux permet de renforcer les relations entre le Conseil départemental et les collectivités locales, pour que chaque opération contribue à la cohérence et à la qualité des politiques départementales d'aménagement.

Le Conseil départemental met à disposition des collectivités territoriales des outils d'aménagement complémentaires en vue de mener à bien leurs projets :

- apport de données par les services compétents et la Banque de Données Territoriale du Gers,
- appui en ingénierie et assistance technique en amont (PADD), garant de la conformité avec les objectifs des politiques départementales mises en œuvre,
- avis en fin de procédure sur le projet global avec un élargissement au-delà de ses politiques obligatoires.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION :

Rôle dans le porter à connaissance : mise en place d'une plus grande transversalité interne en associant différents services pour définir un positionnement de principe sur certains enjeux récurrents (voirie, itinéraires de promenades et de randonnées, espaces naturels sensibles, eau...).

Rôle en tant que PPA (Personne publique associée) : le Département a renforcé son positionnement plus stratégique sur les enjeux locaux qui interfèrent avec les politiques du Département (habitat, trame verte et bleue, routes départementales, itinéraires de randonnées...). Volonté du Département de s'impliquer dans des problématiques de développement des territoires et de favoriser la cohérence des politiques menées à l'échelle

de chaque commune. Choix de contribuer à améliorer la qualité et l'opérationnalité des documents d'urbanisme gersois.

Accompagnement des collectivités dans les procédures d'élaboration de cartes communales et de PLU : participation aux réunions de présentation des projets aux PPA + consultation pour avis final.

Émergence du SCOT de Gascogne et PLU intercommunal de la Gascogne toulousaine (valant PLH) : participation départementale aux différents ateliers de travail en particulier sur les thématiques d'habitat, de cadre de vie et d'environnement.

3 - RESULTATS OBTENUS

En 2016, le Conseil Départemental a émis 7 avis sur des cartes communales dont 3 révisions et 13 avis sur les PLU dont 6 révisions

4 - IMPACTS/RETOMBEES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

66% des communes gersoises sont dotées d'un document d'urbanisme opérationnel en 2016.

17,5% des communes sont au RNU (règlement national d'urbanisme) sans procédure de planification en cours.

La loi ALUR instaure la caducité des POS au 1^{er} janvier 2016 et le retour au RNU en l'absence de procédure de révision engagée avant le 31/12/2015.

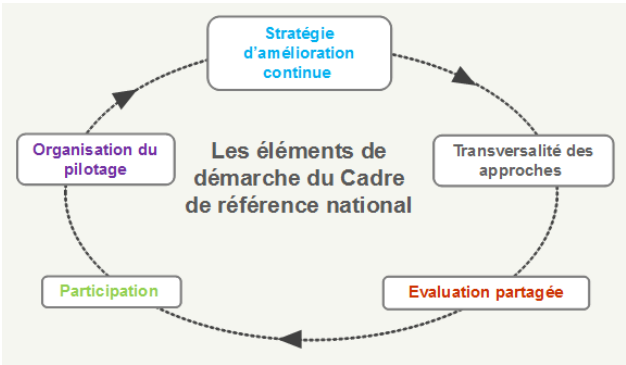
L'enrichissement progressif des projets d'urbanisme par les informations transmises par le Conseil départemental dans le cadre du porter à connaissance et des réunions PPA permet de restreindre les observations à produire lors de l'avis sur les projets arrêtés dans le cadre de la consultation : prise en compte des enjeux départementaux en amont.

Amélioration du délai de réponse interne des services départementaux sollicités pour avis auprès du service référent en matière d'urbanisme.

5 – CONTRIBUTION DE L'ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
<i>Lutte contre le changement climatique</i>	X
<i>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</i>	X
<i>Cohésion sociale et solidarité</i>	X
<i>Epanouissement des êtres humains</i>	X
Production et consommation responsables	



Eléments de démarche	
<i>Transversalité</i>	X
<i>Partenariat</i>	X
Amélioration continue	
Organisation du pilotage de l'action	
Evaluation	

FICHE 11 : L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Aux termes de la loi n° 2008 – 1249 du 1^{er} décembre 2008, le Département détient les compétences de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (compétence partagée avec l'Etat et la CAF) et du déploiement des politiques d'insertion sur son territoire (en partenariat avec Pôle emploi). Dans le contexte de la hausse du chômage et en particulier du chômage de longue durée, le nombre de bénéficiaires du RSA a connu une augmentation continue de 2009 à 2016. Le Département a donc, durant cette période, accru le niveau de son implication financière, tant sur l'allocation que sur les actions d'insertion.

Le Département mobilise également ses professionnels à quatre niveaux :

- instruction de l'ouverture de droit à l'allocation ;
- orientation vers l'accompagnement approprié ;
- suivi de l'accompagnement ;
- mise en œuvre d'accompagnements social et socio-professionnel pour engager et soutenir le parcours d'insertion.

Dans le domaine de la lutte contre la précarité et pour optimiser la qualité des services rendus à l'usager en matière d'action sociale le Département, en 2012, a mis en place la plateforme du Numéro Vert Social. Cette plateforme a évolué depuis et s'est étayée pour répondre à de nouveaux publics et proposer de nouvelles fonctionnalités. En 2016, la version 2.0 de la plateforme a été lancée : <http://www.gers-numerovertsocial.fr/>

Dans le même temps, un projet de création d'un Observatoire départemental des violences faites aux femmes a été initié.

Egalement, le Département a initié depuis 2014 un réseau innovant d'échange et de partage : « Gers solidaire » visant à mobiliser les acteurs autour de l'aide alimentaire et des solidarités actives.

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

- Le Revenu de Solidarité Active
Le Département a contribué au financement de l'allocation à hauteur de 21,7 M€ en 2016.
- En application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, mise en place de nouvelles instances de gouvernance : le CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie) installée en 2016 et le CDCA (Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie) en 2017.
- Le programme Départemental d'insertion et le Pacte Territorial pour l'Insertion Fonds Social Européen
Au titre de ces deux programmes, le Département a mobilisé 1 878 000 €, dont 688 000 € de Fonds Social Européen (FSE), pour le financement de 46 actions portées par 30 opérateurs associatifs.
- Le financement de contrats aidés
Le Département contribue au financement de contrats aidés pour le parcours professionnel des bénéficiaires du RSA : 486 000 € en 2016, pour 250 bénéficiaires.

- Action partenariale avec Pôle Emploi
Fin 2015, le Département et Pôle emploi ont signé une « convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois et des bénéficiaires du RSA », prévoyant :
 - des échanges d'informations sur les dispositifs et sur les publics ;
 - la mise en œuvre par Pôle emploi d'une nouvelle modalité d'accompagnement à l'attention de publics éloignés de l'emploi, basée sur un échange permanent avec la collectivité : l'accompagnement global ;
 - la mise en œuvre par la collectivité d'un suivi social pour les demandeurs d'emploi en faisant la demande.

- L'inclusion de clauses sociales dans les marchés de travaux
Le Conseil Départemental participe au financement (5 000 € de crédits départementaux + 19 225 € de FSE) du Pôle Gersoïs de l'Economie Sociale et Solidaire pour la promotion et de développement des Clauses Sociales dans les Marchés Publics sur le territoire. Ce dispositif est animé par un Facilitateur des Clauses Sociales.
Les agents d'insertion, en lien avec ce facilitateur, interviennent sur le positionnement des bénéficiaires RSA sur les postes clausés.

- Harmonisation départementale
La Direction Insertion et Solidarités Actives, par sa mission d'organisation et de gestion du dispositif RSA, a engagé depuis 2016 une démarche d'harmonisation des pratiques pour l'équité de traitement des publics sur l'ensemble du territoire départemental, sur deux axes :
 - L'animation de la gestion administrative du dispositif sur les six Maisons des Solidarités.
 - L'animation technique de l'équipe insertion répartie sur les différents territoires.

- Echanges dématérialisés d'informations sur l'insertion : le « cartable Insertion »
Géré au sein de la DISA, le « Cartable Insertion » est un outil d'information et de partage en ligne de la documentation concernant le RSA et l'insertion. L'utilisation de cet outil informatique permet de limiter la diffusion de documents imprimés. Accessible aux agents de la collectivité travaillant sur le dispositif, il met à disposition des informations sur les événements, les différents projets et bilans, les supports techniques et formulaires nécessaires à l'exercice de la mission.

- Le Numéro Vert Social
Plus que toute autre, l'Écoute est la mission essentielle du Numéro Vert Social ; les personnes âgées ont un lien particulier avec le service. La plupart des services publics donnent lieu à la mise en place de plateforme où les réponses sont très déshumanisées, d'où l'intérêt à trouver un interlocuteur.
Ce service est rattaché au Cabinet du Président du Conseil Départemental.
Le Numéro Vert Social, est le référent départemental du 3977, numéro national de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées ou en situation de handicap.

Face au constant de maltraitance, un groupe de travail a imaginé une forme innovante d'accueil des seniors : l'accueil de jour itinérant. Ce dispositif, permet aux Gersoïs éloignés des gros bourgs, de bénéficier d'une plus grande égalité territoriale face aux difficultés engendrées par la maladie de leurs aînés.

Une expérience d'accueil de jour itinérant est en place pour Nogaro, Riscle et Cazaubon.

La lutte contre la violence faite aux femmes est aussi au centre des politiques Départementales.

Un protocole signé par Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Procureur de la République prévoit la création d'un Observatoire départemental des violences faites aux femmes dont l'animation serait confiée au Numéro Vert Social.

Une première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 13/10/2016 et un travail sur la fiche de liaison a pu se mettre en place.

- Gers solidaire :

Les objectifs concernant l'aide alimentaire sont de palier le déficit des aides européennes en coordonnant les approvisionnements tout en répondant à la nécessité de lutte contre le gaspillage.

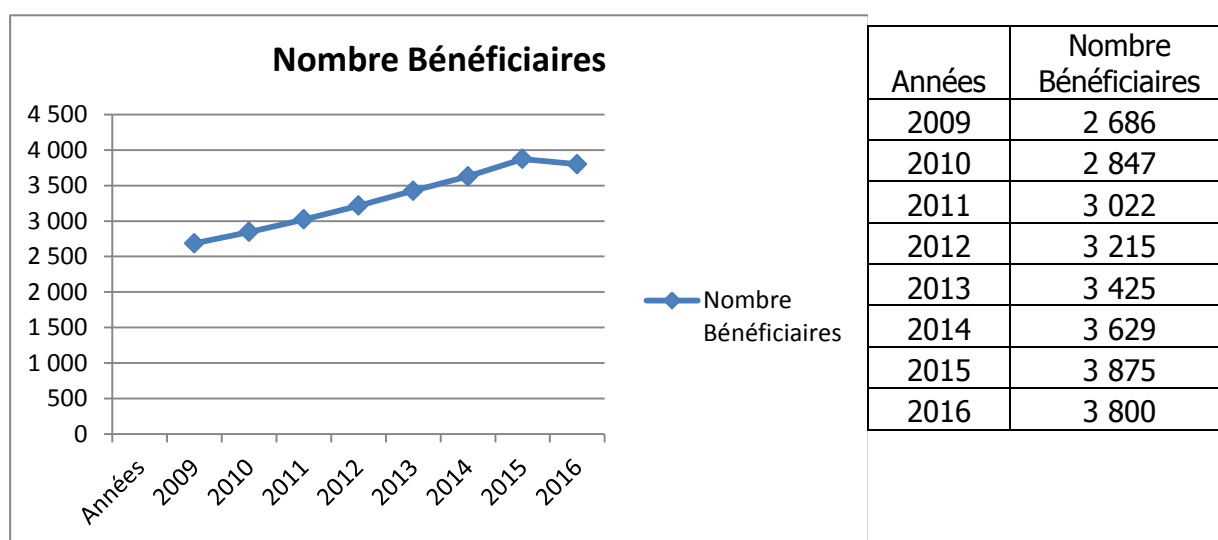
Concernant les territoires, le projet doit s'intégrer dans les projets territoriaux en lien avec les CCAS / CIAS, les associations caritatives, la CAF, la CPAM et les services de l'Etat. L'objectif est de mettre en place une veille de proximité sur les questions de pauvreté et d'exclusion et de démultiplier les lieux d'accueil pour un meilleur accès aux droits et la mise en réseau des travailleurs sociaux et des acteurs associatifs.

Pour les publics, le projet consiste en un accompagnement coordonné des bénéficiaires pour favoriser l'insertion professionnelle, l'éducation à la santé, à la consommation et au gaspillage alimentaire.

3 - RESULTATS OBTENUS

Nombre de bénéficiaires du RSA : au 31 décembre 2016, le nombre de foyers allocataires du RSA était de 3 800 (contre 3 875 au 31 décembre 2015, soit - 2 %, première année de baisse depuis 2009). Ce chiffre représente 4 400 adultes en insertion, et 7 500 personnes en comptant les ayants droits, soit 4 % de la population gersoise).

Evolution du nombre de bénéficiaires RSA :



- Fin 2016 : 287 demandeurs d'emplois sont entrés dans le dispositif d'accompagnement global, dont 188 bénéficiaires du RSA (65,5 %). On dénombre 97 sorties du dispositif, parmi lesquelles 44 personnes (46 % des sorties) ont retrouvé une activité professionnelle (CDI, CDD, emploi aidé, formation).

Partenariat avec pôle Emploi : bilan de la première année de ce partenariat :

Trois agents de Pôle emploi ont été mobilisés pour mettre en œuvre l'accompagnement : un par agence (Auch – Condom – L'Isle-Jourdain). Ces professionnels exercent sur tout le territoire, pour partie dans les locaux de Pôle emploi, et pour partie dans ceux de la collectivité. A cet effet, des moyens techniques, et notamment informatiques, ont été mis à disposition par la collectivité.

Le Département a également mis à disposition de Pôle emploi les informations sur les dispositifs d'accompagnement social de la collectivité (axe 1 de la convention), a désigné l'équipe des sept chargés d'insertion pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accompagnement global (axe 2), a assuré l'accueil et l'accompagnement social, dans les Maisons Départementales des Solidarités, des demandeurs d'emplois orientés par Pôle emploi (axe 3).

Nombre de marchés clausés et nombre d'heures réalisées au 31 décembre 2016 :

- 6 311 heures réalisées au travers des marchés publics du Département
 - 18 marchés publics clausés, dont 9 marchés du Conseil Départemental.
 - ces 18 marchés représentent 20 400 heures de travail.
 - 52 personnes ont été positionnées sur des missions, accompagnées par 10 opérateurs, dont 20 bénéficiaires des minima sociaux (18 bénéficiaires RSA).
- Six mois après la prise de fonction, 54 % de ces personnes étaient toujours en poste.

Numéro Vert Social

En 2016, 164 dossiers ont été traités à la demande des élus.

39 situations préoccupantes sont parvenues au service, soit une augmentation de 59 % par rapport à l'année précédente.

Pour 13 d'entre elles, un signalement a été effectué auprès du Procureur de la République, les autres ont généré une enquête sociale.

Les appels émanent à 56% de particuliers et à 44% de professionnels.

- Gers solidaire :

En 2016, mise en place du réseau des acteurs ayant pour objectifs : la création à Auch d'un site de traitement départemental entre la Banque Alimentaire et le Secours Populaire, la mise en réseau de 16 sites territoriaux « centres bourgs » et la création d'un dispositif itinérant « Croix Rouge sur roues ».

4 - IMPACTS/RETOMBEES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE :

Depuis plus de 10 ans, le Département du Gers a conduit une politique volontariste et ambitieuse en faveur des personnes âgées : humanisation des maisons de retraite, mise en place de la téléassistance...

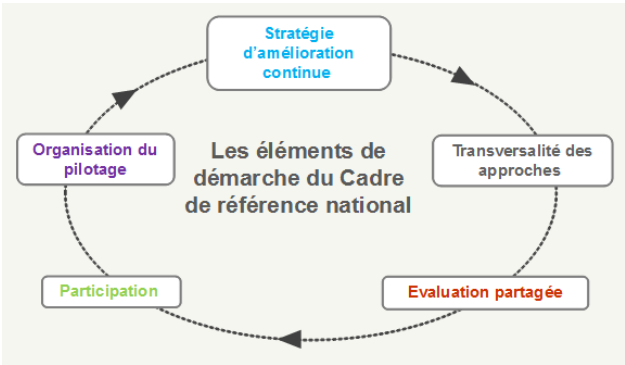
Il a amélioré les conditions d'accueil dans les établissements et augmenté le nombre de places et il offre des prestations d'aide sociale pour répondre aux souhaits des personnes âgées de rester à leur domicile.

En matière d'insertion professionnelle, un ensemble de professionnels au sein du département accompagne les bénéficiaires du RSA dans la définition et la mise en œuvre leur projet d'insertion (assistantes sociales, chargés d'insertion..),

5 – CONTRIBUTION DE L'ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Cohésion sociale et solidarité	X
Epanouissement des êtres humains	
Production et consommation responsables	



Éléments de démarche	
Transversalité	X
Partenariat	X
Amélioration continue	X
Organisation du pilotage de l'action	X
Evaluation	X

FICHE 12 : L'ACCES A DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS, A LA CULTURE ET AU TOURISME POUR TOUS LES PUBLICS

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

La protection de l'environnement doit être une préoccupation quotidienne. Conscient des enjeux, le Département du Gers souhaite impliquer les manifestations sportives et faire évoluer les comportements vers l'éco-responsabilité.

Dans le domaine de la culture il souhaite redéfinir les orientations, les matérialiser et les prioriser afin de renforcer la politique culturelle départementale en développant le travail en réseau et inter-associatif et en intégrant des orientations en lien avec le développement durable (ex : diversification des publics, critérisation des aides aux lieux de diffusion culturelle, diversité culturelle...).

Dans le cadre de la rédaction du schéma de développement des sports de nature qui associe les services du sport, du tourisme, de l'environnement, de la gestion des infrastructures, et des systèmes d'information géographique, le Département affiche clairement les objectifs suivants : maintien des lieux sur le territoire (via notamment la mutualisation des moyens), encouragement à la pratique de tarifs modulés, diversification des publics, mutualisation des moyens, maillage territorial, tarification sociale...

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

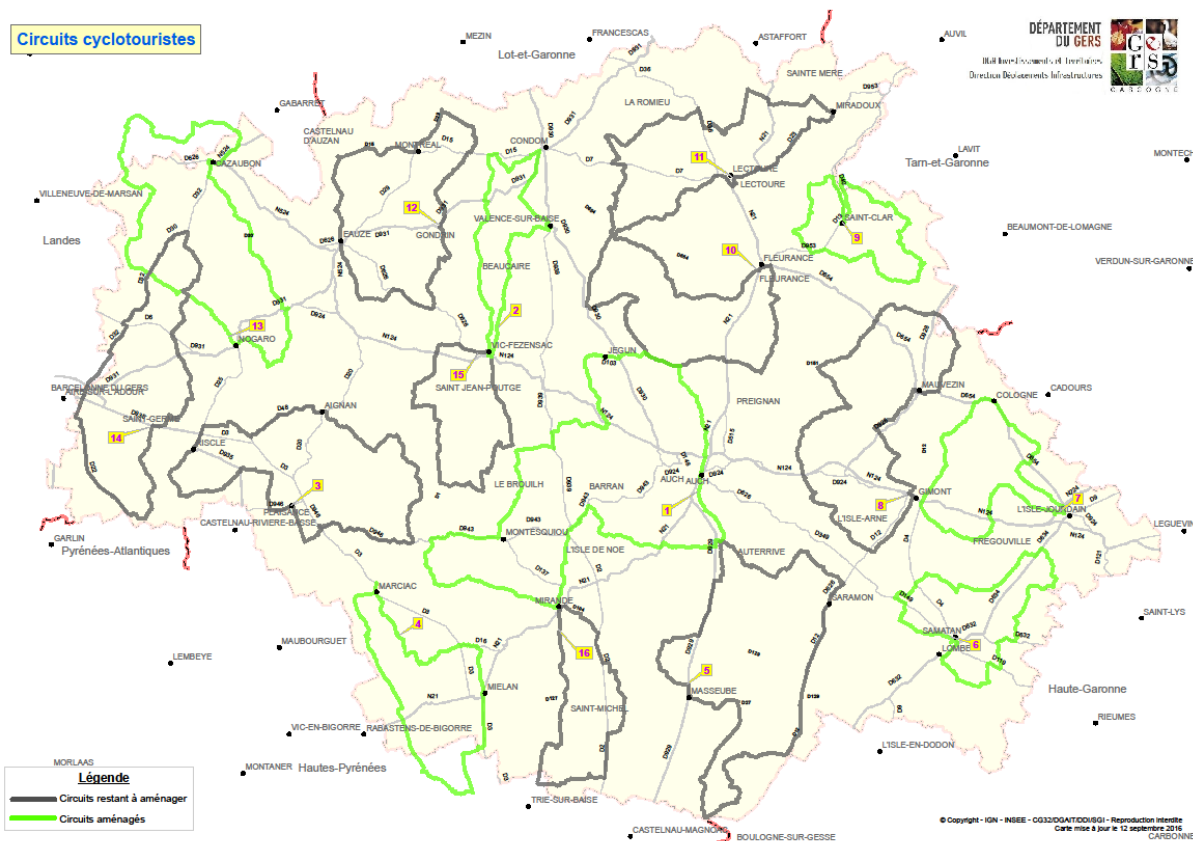
Aménagement de la voie verte de l'Armagnac :

Il s'agit de la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée entre Condom et Eauze (33 kms). Le projet a permis d'ouvrir au public en 2009 les 7 premiers kilomètres entre Condom et Mouchan. La seconde section ouverte courant 2013, comprenait l'aménagement de 13 km supplémentaires entre Mouchan et Lagrault. En 2016, l'étude faisabilité pour l'extension de cette voie s'est poursuivie, abordant notamment le contournement du tunnel de Pomiro sur itinéraire véloroute.

La dernière étape du projet consiste en une valorisation touristique de cette infrastructure dédiée aux modes de déplacements doux. En 2016, la signalisation de cette voie verte et la valorisation des sites touristiques situés à proximité a été menée suite à l'achèvement de l'étude préalable.

Itinéraires cyclotouristiques

La réalisation du projet d'aménagement de 16 itinéraires cyclotouristes (jalonnement, valorisation, partage de la route...) sur l'ensemble du département, se poursuit. Après l'aménagement de 6 itinéraires de 2013 à 2015, une 6ème boucle a vu le jour dans le secteur périphérique d'Auch en 2016 (voir carte ci-après)



Animations touristiques

Dans le cadre du programme de valorisation des équipements touristiques départementaux, le Département a lancé la 1ère édition des animations du sentier de la Baïse et de la voie verte de l'Armagnac. Plus de 250 personnes ont pu découvrir un patrimoine riche autour de propositions culturelles originales.

« Initiatives Océanes » :

Les Conseillers départementaux jeunes ont effectué un voyage à Biarritz, dans un but de sensibilisation à l'action écologique (nettoyage des plages, traitement des déchets).

Raid de l'Astarac : une compétition a été organisée autour des sports de nature (VTT, canoë, course d'orientation) sur le site du lac de l'Astarac, propriété du Département

3 - RESULTATS OBTENUS

Le service des Actions Éducatives, Sportives et Jeunesse sensibilise les clubs sportifs gersois en intégrant dans les imprimés de demande de subvention l'information suivante :

« La protection de l'environnement doit être une préoccupation quotidienne. Conscients des enjeux, notre Département souhaite sensibiliser les associations sportives aux comportements durables.

C'est en effet, sur des sites destinés à accueillir de multiples événements et des centaines de participants que la sensibilisation et les comportements de base doivent être mis en œuvre.

En cliquant sur le lien suivant, vous trouverez les fiches-actions-conseils qui vous permettront d'adopter des comportements écoresponsables dans le quotidien de votre association sportive :

<http://www.gers.fr/index.php?tg=oml&file=sport.html&cat=55&souscat=58&art=163> »

En conséquence, le mouvement sportif gersois peut consulter l'ensemble des fiches thématiques « sport & développement durable ». Néanmoins, l'évaluation concernant la consultation et l'impact de cette sensibilisation est difficilement réalisable.

Pass'Sport : lors des trois dernières saisons sportives, le nombre d'aides allouées au titre de ce dispositif a fortement augmenté (3 448 en 2014/2015 à 4 187 en 2016/2017)

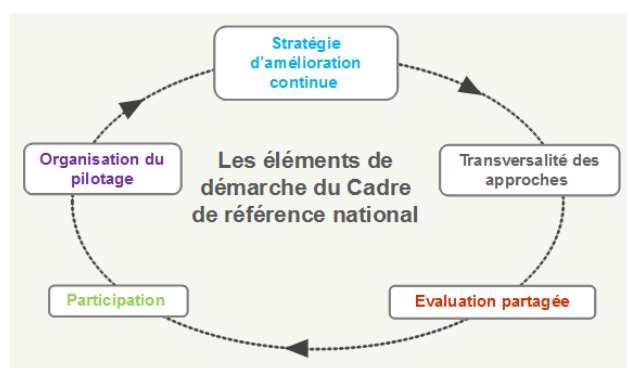
4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU IMPACTS SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ :

Sensibilisation à l'activité physique et sportive et aux comportements éco-responsables
Temps de travail des agents

5 – CONTRIBUTION DE L'ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
<i>Cohésion sociale et solidarité</i>	X
<i>Epanouissement des êtres humains</i>	X
Production et consommation responsables	



Eléments de démarche	
Transversalité	
<i>Partenariat</i>	X
Amélioration continue	
Organisation du pilotage de l'action	
<i>Evaluation</i>	X

FICHE 13 : L'ACCES AU NUMERIQUE

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS :

L'aménagement numérique du territoire est porté par Gers Numérique qui rassemble le Conseil Départemental et l'ensemble des communautés de communes du département.

Sa mission vise à déployer des infrastructures numériques afin de rendre accessibles à tous les Gersois les usages innovants permis par le Très Haut Débit : qu'il s'agisse de télétravail, d'école numérique, de maintien à domicile de personnes âgées ou dépendantes, et de divers usages professionnels.

Le Département participe au projet lancé par l'Etat en faveur du numérique dans les collèges. Cette opération vise à :

- permettre à tous les élèves l'accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation, via des équipements numériques mobiles associés à des services;
- intégrer ces équipements, services et ressources numériques dans les pratiques quotidiennes des enseignants et des élèves, pour mettre le numérique au service d'usages pédagogiques innovants ;
- mettre à la disposition des équipes de terrain un accompagnement technique et pédagogique adapté à leurs besoins ;
- évaluer les utilisations des équipements, services et ressources numériques ainsi que les pratiques pédagogiques qui en découlent ;

2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT :

➤ **Gers numérique**

En 2016, Gers Numérique est pleinement engagé dans un ambitieux plan de montée en débit qui doit permettre le déploiement de 700 kms de fibre optique vers les villages les moins desservis. 200 villages bénéficieront directement de cette première composante du projet.

En parallèle, un nouveau réseau wifi permet, en complément, une couverture départementale et l'accès à des débits de 20 Mb/s.

➤ **OPEN DATA**

Le Département a mis en ligne un site dédié à l'Open Data : <http://data.gers.fr/>

Depuis 2015 une vingtaine de jeux de données sont disponibles en téléchargement et en consultation selon des formats réutilisables.

En 2017, le département étudiera les possibilités de réutilisation des données de la collectivité qui peuvent rendre des services à la population gersoise ; notamment sur la question de l'alimentation dans les collèges publics.

➤ **Réseau de la lecture publique MEDIAGERS** : intégration de 7 dernières médiathèques municipales au réseau (Lectoure, Pavie, Cazaubon, Lombez, Samatan, Seissan, Plaisance) et mise en place des ressources numériques.

Lancement du « Plan Numérique » qui regroupe un ensemble de dispositifs en direction du réseau : achat de PC pour les points lecture, de tablettes et applications ainsi que de consoles et jeux vidéo, mais surtout qui propose des ressources numériques en ligne pour tous les adhérents des bibliothèques gersoises. Dès le lancement, cette proposition a remporté une forte adhésion des usagers.

➤ **Expérimentation du projet de l'État «collèges préfigureurs»**

qui consiste à doter les élèves de 5ème de tablettes tactiles individuelles. L'opération a été menée sur 2 collèges (Vic-Fezensac et Fleurance), à titre expérimental.

Les élèves des classes de 5^{ème} des 2 collèges ont été équipés de tablettes individuelles de type HP, tablettes qu'ils amènent à leur domicile.

Cette expérimentation a nécessité la création de convention d'usage des tablettes, la création des comptes élèves et l'enrôlement des tablettes, et une prise en main des tablettes tant par les professeurs que les élèves.

3 - RESULTATS OBTENUS

Pour l'OPEN DATA :

- Professionnalisation des acteurs de la lecture publique autour d'un outil de travail informatique structurant et partagé
- Amélioration des services proposés aux usagers de ces lieux culturels

Pour les collèges préfigureurs : diversification des usages pédagogiques, utilisation de l'ENTMIP (espace numérique de travail) cofinancé par le Département

Gers numérique :

Au fur et à mesure des mises en services, des services tels que la dématérialisation (aussi bien pour les diverses déclarations et accès aux services) ou le télétravail deviennent accessibles.

Les usages e-santé (par exemple en sortie d'hospitalisation), ou les échanges entre maisons de santé pluridisciplinaires, sont également accélérés par le déploiement d'infrastructures numériques.

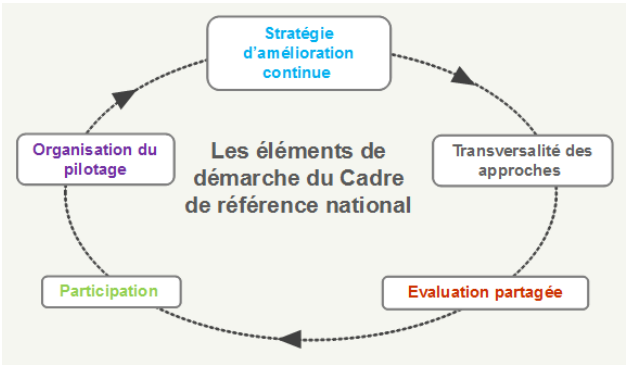
4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Diminution de la fracture numérique pour les collégiens gersois

5 – CONTRIBUTION DE L’ACTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les 5 finalités du développement durable	
Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
<i>Cohésion sociale et solidarité</i>	X
<i>Epanouissement des êtres humains</i>	X
Production et consommation responsables	

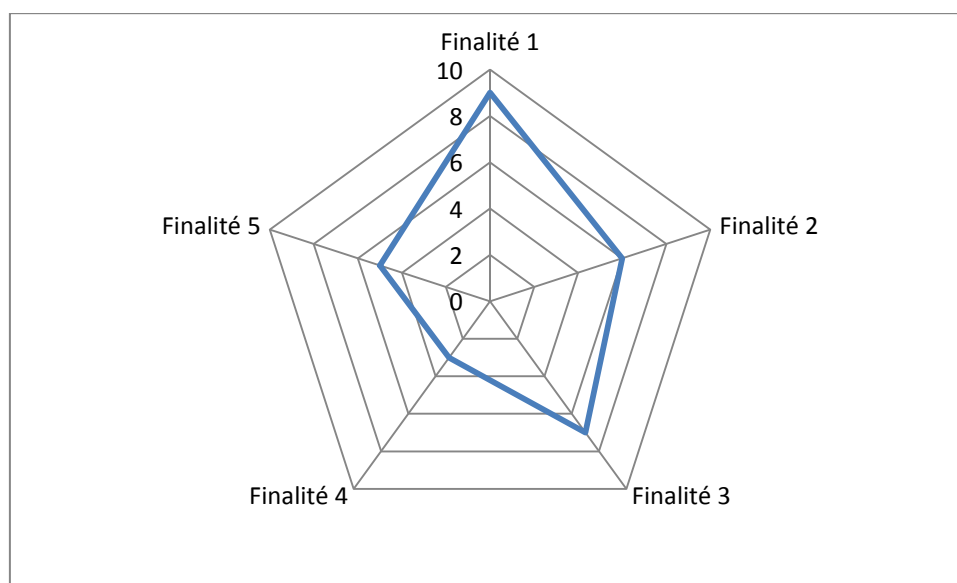


Éléments de démarche	
Transversalité	
<i>Partenariat</i>	X
Amélioration continue	
<i>Organisation du pilotage de l'action</i>	X
Evaluation	

2.2- BILAN DES ACTIONS CONDUITES

2.2.1. Au regard des 5 finalités du développement durable

L'analyse des actions présentées dans les fiches précédentes montre le positionnement et l'implication du Conseil Départemental en faveur d'une démarche développement durable, et son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique.



Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique

Cette thématique est une priorité affichée du Département depuis 2012, année de mise en œuvre de son PCET ; et réaffirmée en 2015 avec le programme Gers Croissance Verte et la signature d'une convention Territoire à Energie Positive pour une durée de 3 ans. Néanmoins suite à la loi NOTRe le Département ne mènera dans le plan Gers Croissance Verte que les actions labellisées dans le cadre de TEPCV et portant sur son patrimoine ou ses compétences partagées.

Le Département du Gers s'est ainsi fixé des objectifs ambitieux à atteindre en termes de réduction des gaz à effet de serre et de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, du secteur des transports et du secteur agricole. Le développement des énergies renouvelables est aussi identifié comme un axe d'intervention fort.

En 2016, les actions du Département en faveur des énergies renouvelables visent essentiellement à développer la filière bois-énergie.

Ses interventions en faveur de la diminution des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique sont recentrées autour de la Politique Départementale de l'Habitat 2013-2016 qui vise à lutter contre la précarité énergétique.

Ainsi ses interventions concernent essentiellement des travaux de maintenance des bâtiments existants qui permettent des opérations d'amélioration énergétique, et de nouvelles constructions plus efficaces énergétiquement.

D'autres politiques concourent indirectement à cette même finalité :

- la lutte contre la précarité énergétique,
- la préservation des continuités écologiques,

- le soutien à la filière agricole biologique,
- l'appui aux collectivités dans leurs démarches d'aménagement et de planification territoriale ou en faveur de la transition énergétique,
- la sensibilisation et la mobilisation citoyenne,
- le développement de l'accès au numérique.

Le volet mobilité qui contribue fortement à cette finalité n'a pas fait l'objet d'actions spécifiques en 2016. A noter qu'avec la loi NOTRe, les transports vont sortir du champ des compétences du Département.

Le projet d'aménagement d'une aire multimodale dans la zone Est du département, autour de L'Isle Jourdain n'a pas connu d'avancée. Cette aire de stationnement devait permettre d'optimiser les déplacements pendulaires et quotidiens et de favoriser les déplacements doux : stationnement pour les 2 roues, dispositif de recharge pour véhicules électriques.

Finalité 2 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

A la lecture du graphique on constate que cette finalité est bien prise en compte dans les politiques départementales.

Dans le cadre de son Agenda 21 départemental, le Conseil Départemental avait mis en place des outils stratégiques d'orientation et de planification.

L'un des outils proposés est le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. Celui-ci permet de définir la politique ENS du Département dans le cadre d'une démarche de développement durable.

En 2016 le Département a poursuivi la mise en œuvre de la politique définie par ce schéma et a recruté un bureau d'études pour réaliser le bilan du premier schéma en vue de la rédaction d'un nouveau schéma départemental des ENS pour la période 2017-2021.

En parallèle, des actions ont été menées :

- mise en place d'un outil cartographique des zones humides,
- professionnalisation des techniciens SPANC pour une meilleure prise en compte de l'environnement,
- opérations de restauration et de préservation des continuités écologiques.

Les opérations de lutte contre la précarité énergétique, de sensibilisation et de mobilisation citoyenne, de réduction des pollutions ont également des impacts positifs sur la préservation des ressources naturelles du territoire.

Finalité 3 : cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

Plusieurs actions du département concourent à cette finalité, en lien avec :

- l'habitat : lutte contre la précarité énergétique et adaptation des logements (vieillesse, perte d'autonomie),
- l'insertion sociale : le Numéro Vert Social,
- le développement du numérique : programme Gers Numérique.

Finalité 4 : Epanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité ne fait pas l'objet d'actions spécifiques car transversale à la politique départementale dans son ensemble.

L'épanouissement touche le bien-être des habitants, et passe notamment par la participation citoyenne et la gouvernance, l'information et la communication.

Plusieurs actions recensées concourent à cette finalité :

- l'accès à des pratiques sportives et de loisirs, à la culture et au tourisme pour tous les publics,
- la mobilisation et la sensibilisation des citoyens à la transition énergétique et environnementale,
- le développement du numérique,

La lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation à la perte d'autonomie contribuent également à cette finalité pour certains publics.

Finalité 5 : Dynamiques de production suivant des modes de production et de consommation responsables

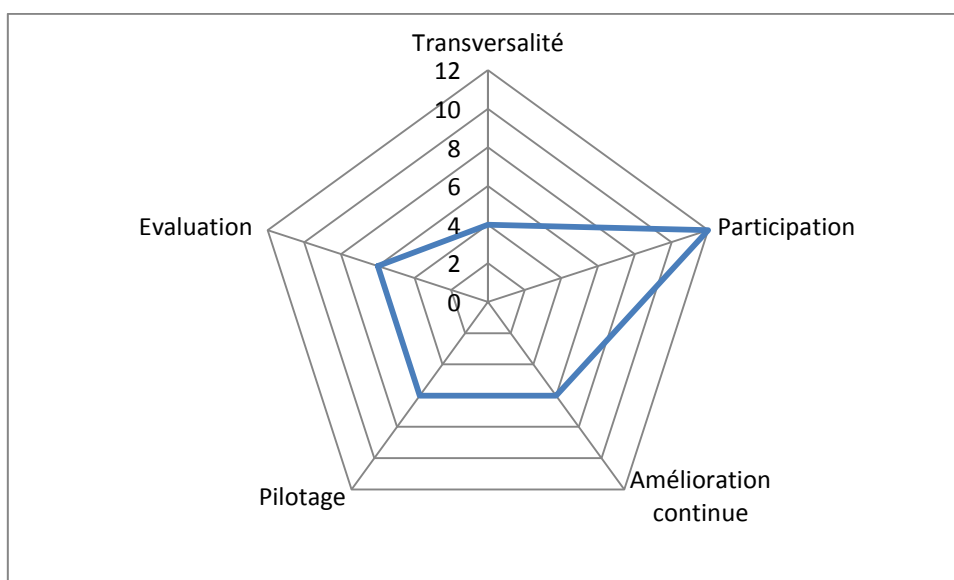
Comme la précédente, cette finalité ne fait pas l'objet d'un champ d'intervention spécifique mais des opérations menées à l'échelle du département y concourent, et notamment la politique départementale d'alimentation durable adoptée en 2016.

Cette politique vise à garantir de manière équitable sur l'ensemble des collèges du territoire une restauration de qualité, certifiée et privilégiant les approvisionnements locaux. Elle prévoit aussi le lancement d'un schéma de réduction du gaspillage alimentaire, de gestion et de valorisation des déchets et la mise en place d'actions transversales et d'accompagnement : projets alimentaires d'établissement, animations pédagogiques à destination des collégiens, formalisation d'échanges intergénérationnels dans les services de restauration des collèges qui vont dans le sens de démarches éco-responsables en milieu scolaire.

2.2.2. Au regard des éléments de démarche

Le radar ci-dessous établi à partir de la synthèse des fiches montre que la participation et les partenariats sont un axe important de la politique départementale. Les autres dimensions demandent à être améliorées notamment le volet « Evaluation » qui est un élément nécessaire pour inscrire le territoire dans une dynamique d'amélioration continue.

Le pilotage des actions et leur transversalité ne sont pas perçus par les services comme des points forts de la collectivité ; néanmoins une analyse objective des fiches actions montre que ces deux éléments de démarche sont présents dans la plupart des politiques menées.



Participation – Partenariat

Plusieurs types de partenariat ont été engagés ou poursuivis en 2016 avec différents acteurs :

- Partenariat avec l'Union Régionale des Collectivités FORestières pour le développement de la filière bois-énergie ;
- Poursuite du partenariat avec le SATESE pour la gestion des boues d'épuration ;
- Création de l'Association de valorisation territoriale du bois énergie sur le Gers et les Hautes-Pyrénées ;
- Dans le cadre de la politique départementale des zones humides, et en accord avec l'AEAG, le Service SIG du Département communique les données départementales au Forum des Marais Atlantique, organisme centralisateur des données ;
- Poursuite du partenariat avec l'Etat autour du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » (2013-2016) ;
- Expérimentation du projet de l'Etat « collèges préfigurateurs » ;
- Signature entre le Département et Pôle emploi d'une « convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois et des bénéficiaires du RSA » ;
- Actions partenariales avec le CAUE,...

En 2017, les partenaires (A Ciel ouvert, ADEAR, Arbres et Paysages 32, Bios du Gers, CANOPE, CAUE, CFAA, Chambre d'Agriculture, CREAB, EIE, IUT, LEGTA, collectivités) seront parties prenantes du projet Cité des transitions énergétique et écologique qui démarre.

Organisation du pilotage

Le pilotage des politiques menées sur le territoire nécessite un portage politique fort et une organisation adaptée au contexte du territoire, pour pouvoir mettre en œuvre une stratégie de développement durable ambitieuse qui réponde aux objectifs fixés.

Le Conseil Départemental du Gers fait du développement durable la ligne directrice de ses actions. Il a transcrit cet engagement dans les programmes d'actions des deux agendas 21 successifs, et en 2015 au travers du programme Gers Croissance Verte. Néanmoins ce dernier programme n'a pas pu aboutir conformément à ce qui était initialement prévu en raison de la loi NOTRe de 2015.

Pour mener à bien ce projet le Département a mis en place une gouvernance dédiée : une Commission « Des territoires et de la Croissance Verte » composée d'élus.

Transversalité

La transversalité est un élément déterminant de méthode qui imprègne tout projet territorial à la fois dans son contenu et dans les méthodes de travail et d'organisation.

La transversalité des projets menés sur le territoire du Gers est à l'initiative de chaque direction chargée des projets.

L'analyse des actions conduites, montre que la plupart des projets portent sur plusieurs finalités du développement durable, associent différents services en interne mais également des acteurs du territoire dans différents domaines.

Par exemple, début 2016, une politique départementale d'alimentation durable a été adoptée visant à garantir de manière équitable sur l'ensemble des collèges du territoire une restauration de qualité, certifiée et privilégiant les approvisionnements locaux.

Cette politique mise en œuvre à partir de la rentrée 2016-2017 touche les collégiens, le personnel de restauration des collèges mais aussi le secteur agricole. Un partenariat a été mis en place entre les collèges, la société Ecocert et le Département. Le lancement d'un schéma de réduction du gaspillage alimentaire, de gestion et de valorisation des déchets va mobiliser d'autres acteurs du territoire et de nouveaux partenariats avec les services du Département. A noter également dans le cadre de ce projet, la mise en place d'actions transversales et d'accompagnement : projets alimentaires d'établissement, animations pédagogiques à destination des collégiens, formalisation d'échanges intergénérationnels dans les services de restauration des collèges.

Evaluation

L'évaluation doit permettre de vérifier la pertinence de la politique menée au regard des enjeux locaux, des enjeux de développement durable, des attentes et besoins de la population.

C'est aussi l'objet du présent rapport sur la situation en matière de développement durable. Dans une démarche d'amélioration continue, la gestion des politiques menées par la collectivité sur le territoire nécessite des évaluations régulières afin de pouvoir mesurer l'état d'avancement et le niveau d'atteinte des objectifs, et ainsi faire évoluer l'action si nécessaire.

Fin 2014, suite à la réorganisation des services et en parallèle à la mise en œuvre des opérations Agenda 21 Gers, la Direction Pilotage Évaluation et Méthodes (DPEM) du conseil Départemental a engagé une redéfinition des indicateurs de développement durable. Ce travail est aujourd'hui en suspens suite à la suppression de la DPEM.

Amélioration continue

La stratégie d'amélioration continue se fonde sur une évaluation régulière des projets menés sur le territoire et vise à maîtriser et perfectionner les projets tout en favorisant l'innovation. L'absence d'indicateurs de suivi pour une partie des actions menées n'est pas favorable à une démarche d'amélioration continue.

On note néanmoins que certaines actions font l'objet d'un suivi partiel, comme par exemple :

- Les Espaces Naturels Sensibles,
- L'évolution de l'agriculture biologique,
- La gestion des boues et sous-produits de traitement des eaux usées,
- La politique de l'habitat,
- ...

mais les indicateurs demandent à être améliorés et confortés pour un suivi plus homogène dans la durée.

3 - BILAN ET PERSPECTIVES

3.1 - BILAN DES DYNAMIQUES EN COURS

En 2015 le Département du Gers a été lauréat à l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Cette démarche s'inscrit dans la continuité des démarches initiées dès 2008 au travers de l'Agenda 21 et du PCET.

Les actions qui seront menées visent à agir de manière concrète et opérationnelle pour développer les énergies renouvelables, réduire les consommations énergétiques et préserver les ressources naturelles, avec un fort enjeu autour de la lutte contre le changement climatique :

- production d'énergies renouvelables pour les besoins de la collectivité départementale
- rénovation thermique du patrimoine départemental ;
- actions d'accompagnement et d'animation auprès de la population (Défi Famille à Energie Positive et Défi Class'Energie) et auprès des collectivités et des acteurs locaux (projet de création de la cité de la transition énergétique et écologique : centre de ressources, d'ingénierie et de formation)
- Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux ».

La convention d'attribution a été signée en octobre 2015 ce qui ne permet pas de disposer de résultats concrets mesurables à échéance fin 2016.

En parallèle à ces actions, en 2016 la collectivité est intervenue auprès des jeunes, collégiens notamment :

- participation du Département au projet d'expérimentation lancé par l'Etat pour le développement des usages pédagogiques numériques, dans les collèges de Vic Fezensac et de Fleurance : collèges préfigureurs ;
- en septembre 2016, un financement pour l'achat de produits de proximité, de qualité ou biologiques est venu se substituer aux dispositifs « 5 composantes » et « collège en bio » dans les collèges du département.

3.2 - PISTES D'AMELIORATION

Depuis la publication du premier rapport de développement durable du Conseil Départemental du Gers, il ressort que le développement durable constitue un axe stratégique, structurant et transversal irrigant l'ensemble de ses actions.

L'évaluation des performances de l'institution est réalisée pour la 5ème année consécutive au travers du rapport sur la situation en matière de développement durable.

En 2016, le Conseil Départemental au travers ses interventions mais aussi de son fonctionnement a démontré ses capacités à mettre en œuvre les principes de la stratégie de développement durable.

Par ses interventions, il a acquis un statut exemplaire sur certains sujets, comme la politique départementale d'alimentation durable, le développement des énergies renouvelables et la structuration d'une filière bois, avec la mise en place de chaufferies bois dans les collèges, ou le soutien au déploiement du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (adopté dès 2012) pour répondre aux défis de la ruralité (croissance démographique, attractivité économique, démographie médicale, services publics efficaces)

Autre point fort, la poursuite du processus de dématérialisation engagé depuis 2012 dans l'ensemble des services de la collectivité constitue une évolution significative des pratiques internes.

Le bilan effectué dans le cadre de l'élaboration du rapport de développement durable a toutefois permis d'identifier un certain nombre d'axes de progrès.

Malgré des démarches territoriales reconnues : un Agenda 21 départemental, et un plan climat, le Conseil départemental ne dispose pas aujourd'hui d'un outil global permettant d'assurer la transversalité entre services, de faciliter la mise en cohérence de l'action départementale et d'intégrer une évaluation en continu des dispositifs. La mise en place et le déploiement d'un modèle de pilotage et de structuration de la démarche globale en termes de développement durable aurait toute sa place.

Une nouvelle dynamique doit être initiée en ce sens. Elle doit permettre la redéfinition des objectifs stratégiques transverses, et une définition des indicateurs de développement durable. Une méthodologie d'évaluation devrait être formalisée et enrichie par des outils d'évaluation et des processus de reporting transversaux.

Au delà, notamment dans le fonctionnement interne de la collectivité, un certain nombre d'actions restent pertinentes à développer, notamment :

- une intégration plus systématique de la notion de développement durable dans les projets pilotés par le Département, via le déploiement de séminaires, de formations ;
- une démarche d'apprentissage et d'amélioration continue pour les agents et élus, fondée sur le travail en réseau, la veille stratégique et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
- une meilleure information des agents sur les actions mises en place dans le cadre de la démarche développement durable, notamment lorsqu'elles nécessitent leur implication. Les agents pourraient par exemple être incités à participer davantage aux actions menées par la collectivité à travers des sondages lors de la mise en place de nouvelles actions qui les concernent – telles l'éco-mobilité ou l'optimisation du chauffage des bâtiments.

L'implication des agents pourrait aussi être favorisée en les informant régulièrement de la manière dont ils peuvent contribuer, par leurs gestes quotidiens, au « verdissement » du Conseil départemental et en les tenant informés des résultats concrets en matière de développement durable.

Avec l'organisation de séminaires, formations, échanges internes élus/agents, rencontres d'acteurs, la Cité des Transitions écologique et énergétique apparaît comme un projet pertinent à même de développer cette « intelligence collective » et de mieux valoriser les actions mises en œuvre.

3.3 - PERSPECTIVES A HORIZON 2020

Avec le lancement du projet «Ré Inventer » le Conseil Départemental confirme son engagement à long terme dans la poursuite des actions liées aux transitions écologiques et énergétiques. Son ambition est de renouer avec l'innovation, le partage et le dialogue citoyen.

Le projet Réinventer va se traduire par la mise en oeuvre de nouvelles actions, notamment la création d'une marque de territoire, d'un budget participatif, d'un fonds de dotation à destination d'entreprises et de tiers-lieux innovants.

Innovation dans ses politiques :

- Démocratie participative : référendum citoyen, du « citoyen électeur » au « citoyen acteur », des conventions de citoyens
- Investissement dans les réseaux sociaux : nouveau site Internet plateforme d'information et de collaboration, une page Facebook pour informer les citoyens, recueillir leur avis, poster des vidéos, une Direction de la communication et de l'information numérique pour coordonner et impulser la présence du Département sur l'ensemble des réseaux sociaux
- Soutien aux communes et à leurs groupements dans le cadre du programme Gers 2030 relatif à l'aménagement du territoire
- Mise en place de budgets participatifs pour les investissements du Département
- Création du fonds de dotation « Gers Demain »
- Lancement d'une marque départementale: des ambassadeurs, une charte
- Expérimentations de projets nationaux, comme par exemple la Silver Economy, le RUE
- Emergence de lieux d'espaces de travail et de création partagés

Innovation sur la plan institutionnel

- Contrat d'objectifs avec la Région Occitanie
- Développement de partenariats interdépartementaux
- Une nouvelle gouvernance de la politique départementale
- Une démocratisation renforcée

Ainsi le Département inscrit le territoire dans une dynamique de développement innovante et expérimentale, fédératrice des initiatives et des acteurs, et instaure une nouvelle démocratie participative.